

L'ECHAPPEE DU TEXTE: LA METAPHORE

Denise Pérusse et André Turmel

Le but de ce texte est de présenter une façon de pratiquer l'analyse plurielle en l'illustrant, si besoin est, d'exemples qui mettent le lecteur à l'écoute de son opérationnalité. L'analyse plurielle n'est pas une démarche méthodologique très répandue en sociologie. Elle se développe toutefois à un rythme soutenu, dans la mesure où les insuffisances des méthodes plus classiques d'analyse de texte font piétiner de larges pans de la sociologie dans un discours répétitif, inconsistant et fuyant. Que ce soit sous le mode de l'analyse thématique ou de l'analyse des représentations, ou encore "d'une simple lecture intelligente de la réalité" -comme si le sociologue avait d'emblée accès, sans autre forme de précaution, à l'intelligibilité des processus sociaux- toujours se posent les questions du statut du texte analysé, tant du point de vue de celui qui l'énonce que de celui qui l'analyse; et celle du caractère centré et explicite de la démarche d'analyse à savoir les opérations méthodologiques précises qui autorisent le passage d'un corpus de textes à la lecture qui en est proposée par ailleurs.

L'ANALYSE PLURIELLE

Le cas de l'analyse des représentations, version moscovicienne ou version locale, est indicatif de ces insuffisances à partir desquelles l'analyse plurielle prend place dans un spectre qui va de l'analyse de la perception à un bout jusqu'à celle des systèmes culturels à l'autre; pour simplifier délibérément, la notion de représentation se module dans un champ qui va de sa forme la plus générale qui sera l'idéologie à sa forme la plus restreinte, soit celle d'élément cognitif. Les sociologues utilisent volontiers la représentation comme une notion qui relèverait a priori de la sémantique et de la logique naturelle tant il est vrai qu'elle n'est pas construite et qu'elle opère le plus souvent comme forme empirique de l'idéologie ou de la vision du monde. Dès lors que l'on tente de définir le système sémiotique de la représentation afin d'explicitier les flous et les impasses que son application recèle, on constate que le moment de la représentation dans l'ensemble de la fonction symbolique contribue, à sa façon, à déplacer le questionnement: ce

n'est plus la représentation comme double plus ou moins sensible et abstrait du réel, qui est remise en cause mais la transparence de la représentation à la chose doublée, c'est-à-dire la fonction symbolique comme processus actif de production de sens qui ajoute quelque chose qui n'était pas là au départ.

L'analyse plurielle apparaît dans ce déplacement du questionnement et tente de prendre les textes à rebours afin de surmonter les difficultés déjà signalées. Que gagne-t-on ainsi qu'on n'obtiendrait pas dans une situation plus classique d'analyse sociologique? La réponse à cette question engage, en premier lieu, quelques postulats d'analyse qui balisent les contours d'une problématique méthodologique. Et tout d'abord, en analyse plurielle, l'unité de pertinence sociologique est le rapport social. Le texte constitue ce rapport social. Qu'est-ce à dire? Un déplacement de la perspective d'analyse et notamment le fait que l'analyse ne cherche pas à saisir la pensée d'un auteur, car un texte ne constitue pas un répertoire de contenus à inventorier. L'énonciateur du texte n'en est pas forcément l'auteur, non plus que le texte la propriété privée de son énonciateur. D'ailleurs un texte, dès lors qu'il circule, échappe totalement au contrôle de son énonciateur: il possède une existence qui lui est propre et il ne cesse généralement pas de réserver des surprises à celui qui l'a énoncé. Parler du rapport social, c'est dire le moment dans lequel celui-ci se matérialise et se concrétise dans le texte: le rapport écriture-lecture réintroduit l'observateur en tant que récepteur-lecteur construisant son observation comme pratique sociale et, en conséquence, raye l'observateur comme pur récepteur passif d'un sens préexistant à la lecture.

Mais là ne se limitent pas les effets d'ébranlement et de déplacement dans le champ de l'analyse textuelle en sociologie. La critique de l'analyse des représentations conduit à l'abandon de toutes les propositions classiques sur la créativité et sur l'auteur comme conscience expressive. Avec elle, on assiste également à la mise en cause de l'hypothèse de la cohérence sociale et subjective du texte, au sens où il exprimerait plus ou moins délibérément la vision et la position d'un acteur social. Le découpage de l'objet d'analyse rejette par ailleurs les propositions de clôture du texte ou du corpus traité, de sorte que celui-ci n'a pas le statut d'un objet-texte clos sur lui-même, mais plutôt d'un procès réflexif par la réinsertion de la fonction symbolique notamment. Enfin, le statut du sujet-énonciateur, ce ventre-mou de la sociologie spontanée, s'agrandit aux modalités de l'intersubjectivité et de la

division du sujet -le sujet clivé de la psychanalyse (Ramognino, 1984).

A la mesure de cette critique et de l'ouverture qu'elle rend possible, la recherche du pluriel du texte consiste d'abord en un refus de ramener les discours à leur plus grand dénominateur commun, c'est-à-dire en un refus de toute procédure de condensation ou de réécriture canonique des énoncés. La perspective plurale mise par contre sur les virtualités d'un texte, sur les potentialités non encore exploitées qu'il recèle, bref sur les façons de démultiplier les capacités d'écriture-lecture. Le texte y constitue un processus inachevé qui appelle à son propre dépassement: celui d'écouter ce que le texte donne à entendre au-delà de ce qu'il dit de telle sorte que, dans une situation concrète d'énonciation, la signification ne se donne pas comme unique ou homogène mais relève d'emblée d'une pluralité de sens par le canal de la connotation et du métaphorique notamment.

LA METAPHORE: CONSIDERATIONS GENERALES

Nous voudrions expliciter ici en quoi le métaphorique permet d'échapper au don unilatéral de sens que constitue la signification unique préexistante à la lecture et, qu'en conséquence, constitue l'unité de pertinence méthodologique du rapport écriture-lecture et de l'analyse plurielle. Le métaphorique possède un caractère heuristique d'exploration et de découverte qui s'attache à expliciter le travail productif et fabricant du langage. A cet effet, l'aspect productif du langage s'entend comme l'accroissement de sa puissance de découverte à l'égard des traits proprement inédits de la réalité et des caractères insoupçonnés du monde social. L'activité métaphorique se présente comme la face verbale du travail d'exploration et de découverte intellectuelle. La dimension réflexive de la métaphore organise par elle-même un point de vue sur l'unité de pertinence en la faisant basculer de la métaphore discrète à la fonction métaphorique, celle-ci étant plus générale par définition. L'analogie décorative et le rôle esthétique de la métaphore sont seconds et résiduels par rapport à ce rôle réflexif. Le métaphorique n'est pas directement cognitif, mais heuristique. Il effectue un passage en nommant une scène et parfois davantage en la montant de toute pièce. Il est dans le franchissement car il pose un ailleurs en le nommant. Il est dans le transit du sens car il est une sortie hors du même vers l'inédit. Ce n'est toutefois pas encore la connaissance au sens strict, mais c'en est la condition

incontournable.

Faut-il se risquer à définir la métaphore? Nous soumettons plutôt une hypothèse de travail qui tient lieu de définition provisoire: la fonction métaphorique consiste en une prédication bizarre par laquelle des termes généralement incompatibles entre eux, selon la hiérarchie classificatoire habituelle des genres et des espèces, sont associés syntagmatiquement et produisent une signification inédite.

On retiendra en particulier trois éléments qui sont en même temps des conditions de l'activité métaphorique pour illustrer notre propos. D'abord, la non-convenance ou l'impertinence de la prédication bizarre telle que l'illustrent les citations suivantes tirées des documents à l'appui de notre analyse.

Il est probable qu'on aboutisse avec une telle politique à miner des carrières et à fossiliser l'enseignement et la recherche universitaire elle-même (59-16)¹.

A découper ainsi la recherche universitaire "en morceaux" sur la base d'un préjugé institutionnaliste, on l'appauvrit (59-3).

En effet, on conviendra assez facilement que les syntagmes 'fossiliser l'enseignement' et 'découper la recherche en morceaux' constituent une impertinence, i.e. une façon non habituelle, non usuelle de nommer et de dire les choses. Ensuite, c'est l'émergence d'une nouvelle pertinence sur les ruines de la prédication bizarre qui retient notre attention. L'exemple suivant le révèle.

Les équipes dites d'émergence doivent obtenir un support financier appréciable au moment de leur insertion dans le milieu scientifique, mais les critères de "sevrage" devraient être établis et connus (89-43).

Cependant, dans cet exemple, comment opère cette nouvelle pertinence? On peut à tout le moins constater ceci: une méthode, la métaphore, procure des images qui servent de support à la découverte des traits inédits du réel (Ricoeur, 1982). Dans l'exemple précédent, on est mieux à même de saisir en quoi la métaphore du sevrage, qui est une métaphore corporelle (action de sevrer, i.e. cesser progressivement d'allaiter, séparer du pied mère, priver) donne à entendre: les organismes subventionnaires ne peuvent pas continuer à allaiter indéfiniment les équipes de recherche. Elles doivent progressivement les diriger vers la nourriture solide, i.e. vers une forme d'autonomie vis-à-vis du sein nourricier. Enfin, en troisième lieu, cette nouvelle pertinence suscite l'extension du sens des mots: écart, déplacement, transfert. Bref, l'ambivalence et la polysémie du langage. La métaphore ne se contente plus d'une mise en parallèle de domaines sémantiques différents, mais produit un véritable déplacement sémantique qui advient par la torsion verbale et qui, de ce fait, renouvelle la pratique langagière. L'exemple suivant l'illustre bien.

Dans cette perspective, l'UQAM se dotait il y a quelques mois d'un embryon de politique constituant des balises pour guider le développement de la recherche en général et des garde-fous pour empêcher toute excroissance inconsidérée dans un type de recherche ou dans l'autre (98-2).

ANALOGIE ET CLICHE

Si derrière tout énoncé se dissimule une métaphore ou si l'énoncé se fait oublier comme métaphore, la métaphore, elle, cache une analogie. Mais qu'en est-il de ce jeu de cache-cache? En quoi la métaphore diffère-t-elle?

L'analogie fournit des modèles, des expressions, des représentations. Elle procure à la pensée un support imaginaire. De plus, elle a une fonction de facilitation. Autrement dit, l'acceptation d'une idée se trouve d'autant facilitée lorsque cette idée a déjà été formulée ou est rattachée par analogie à un circuit discursif déjà "frayé". Ce phénomène de facilitation analogique renvoie à la nécessité dans tout processus de connaissance de ramener l'inconnu au connu.

L'analogie explicite le rapprochement entre la chose à nommer et la chose étrangère à laquelle on emprunte le nom: elle met en parallèle deux univers distincts. Elle opère non entre les choses mêmes mais entre leur relation deux à deux. Par ailleurs, aucun transfert de signification n'a lieu. Tous les mots gardent leur sens et les représentations elles-mêmes restent distinctes et coexistent à un degré d'égale intensité. Les termes restent donc distincts, gardent leurs attributs propres. Donnons un exemple ici de rapport analogique défini dans le présent texte comme un instrument logique de comparaison. "L'argent est au corps politique ce que le sang est au corps humain". Cet exemple en est un rendant analogue un processus social et un processus corporel. De même, une telle analogie était présente dans les textes à l'étude entre l'activité de recherche et un processus lié au domaine de la botanique, notamment en disant: "N'hésitons pas à comparer la recherche à une plante qui pousse par le bas" (80-11).

La métaphore, de son côté, présente en court-circuit la polarité des termes comparés. Elle a pour fonction d'instaurer un lieu de passage, un rapprochement entre des choses qui semblaient éloignées, entre deux univers parallèles. Dans la métaphore, la ressemblance est construite comme lieu de la rencontre conflictuelle entre le même et l'autre. Elle se présente comme une assimilation de deux aires de signification distincts. Là où l'analyse s'estompe, la métaphore prend le pas. Exemple: "Un milieu favorable à la recherche se doit d'être une pépinière de nouveaux talents et de nouvelles idées" (80-7).

Nous aimerions terminer ce point en distinguant brièvement le cliché de la métaphore. Si la métaphore qui a pour capacité de recréer et de produire du sens est une figure impertinente provoquant des effets de surprise, le cliché, lui, se définit comme métaphore stéréotypée. Il correspond à une figure multipliée à l'infini, offerte à tous et possédée par tout un chacun. La métaphore cesse d'être innovation pour devenir cliché. Quelques critères généraux permettent de le repérer: -figure de style appréhensible de façon immédiate, -figure circulant dans un espace culturel déterminé, -figure prise en charge et modalisée par des discours très variés.

La situation socio-historique autorise l'appréhension du cliché. La perception du cliché, de l'usure est conditionnée ou tributaire du savoir

préalable du récepteur (déjà vu, rabattu, usé). Le cliché est toujours usé pour quelqu'un en fonction de la lecture qui le reconnaît car il est susceptible d'y retrouver les traces d'une itération dévalorisante. Désoriginée et désappropriée², la figure de style demande pour devenir cliché qu'un groupe social, une communauté et même une société toute entière se l'approprie et la fasse circuler. La dimension réception est donc constitutive dans la mesure où le cliché se présente en dernière instance comme effet de lecture. Le cliché n'est donc jamais hors contexte. De plus, de par sa vulnérabilité, il est difficile à épingleur, à fixer une fois pour toute.

Notons enfin que les figures usées, figées par l'usage et provoquant une impression de déjà vu constituent la trame même du langage à tous les niveaux. Elles sont le fond commun dans lequel tous puisent, l'écran à travers lequel le sujet cherche à se dire et à dire, le terrain commun à partir duquel la communication s'assure. Il y va, pour le texte, de ses conditions de possibilités et de lisibilités. Cela dit, nous pouvons retracer trois types de cliché dans les textes à l'étude.

D'abord le cliché réaliste. Son insertion dans le discours dont la visée est de reproduire le réel assure la crédibilité du discours en le conformant au savoir du public et en provoquant une reconnaissance confondue avec la connaissance du réel. Bref, le cliché réaliste renvoie à une expression familière à la suite d'une utilisation persistante qui appelle un acte de reconnaissance. Il est marqué par le sceau de la conventionnalité et renforce une vérité commune. Exemples: "tour d'ivoire", "tour du haut savoir".

Quant au deuxième type de cliché, le cliché argumentatif, il a pour effet de voiler la vérité et joue d'un savoir préconçu. Il fonde le discours en vérité. Participant à l'élaboration du discours qui entend dire le réel, la vérité, il est valeur argumentative et emporte l'adhésion. Si le cliché réaliste est du côté de la nomination, avec le cliché argumentatif, on passe à la démonstration, du côté des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion aux thèses défendues. Sa visée consiste à orienter le jugement. Exemples: "brosser un tableau vraiment fidèle et complet" (99-12) "l'expérience montre"; "cette impression n'est fondée sur aucune preuve chiffrée et solide" (48-7).

Enfin, le cliché ludique, troisième force que revêt le cliché, a un effet de diversion, de dérision sur les idées reçues, de remise en cause d'une vision du monde accréditée. Le discours ludique met en relief le caractère citationnel de la figure usée. Il trouve un terrain propice aux effets comiques et parodiques, aux jeux de mots. Exemple: "Prenons un exemple on ne peut plus brûlant (!) celui de l'énergie nucléaire" (80-3).

LES AXES DU FONCTIONNEMENT DE LA METAPHORE

Une première distinction s'impose qui concerne la métaphore banale et la métaphore vivante. La métaphore banale -le pied de chaise, le fil conducteur, par exemple- se distingue du cliché, en ce sens que l'un et l'autre sont redevables de lectures différentes. C'est même essentiellement le processus de l'écriture-lecture qui les différencie. Il s'agit d'une métaphore lexicalisée, passée dans l'usage courant, banalisée parce qu'elle a subi le processus de démonétisation, i.e. qu'elle a perdu son pouvoir évocateur, lié à l'impertinence, à la torsion verbale et au déplacement sémantique. Ainsi parler du corps professoral, d'objectifs, de croissance, d'évolution n'a plus ce pouvoir évocateur puisque l'usage a sédimenté les significations antérieures. La métaphore géologique de la sédimentation illustre adéquatement ce dont il s'agit. L'utilisation largement répandue des métaphores a contribué à préciser, développer, enrichir et modifier la sémantique de ces notions. Les renvois multiples dans lesquels s'inséraient chacune des notions s'effacent progressivement sous l'effet de leur passage dans l'usage courant. Il s'efface, mais ne se perd pas, il est banalisé.

La métaphore vive par contre conserve et joue d'un pouvoir évocateur; elle contribue de la sorte à une redescription heuristique de la réalité. Reprenons quelques éléments de la définition qu'en a donné Molino (1979) afin de contraster métaphore vive et métaphore banale. Il s'agit d'une matrice -nous insistons matrice- de représentations figurées qui constitue l'opérateur du visible et non son apparition effective. La métaphore joue de l'hétérogénéité, en mêlant les catégories usuelles de l'expérience du social notamment. Elle manifeste une capacité continue de découverte et de recreation: des combinaisons nouvelles colorent un texte et aiguillonnent la surprise. L'exemple ci-après l'illustre.

Tous ces facteurs ne peuvent venir que de la base, là où la recherche s'effectue de manière tâtonnante et hasardeuse mais vivante (...) N'hésitons pas à comparer la recherche à une plante qui pousse par le bas: les chercheurs engendrent les chercheurs, les idées engendrent les idées (...) Au contraire, un milieu favorable à la recherche se doit d'être une pépinière de nouveaux talents et de nouvelles idées (80-11).

Une seconde précision concerne le fonctionnement métaphorique proprement dit pour distinguer l'axe langagier de l'axe réflexif. L'aspect proprement langagier de la métaphore concerne à la fois son fonctionnement paradigmatique, syntagmatique mais discursif également. La métaphore paradigmatique qui est de l'ordre de la dénomination porte sur le lexème en tant que tel. Elle joue sur la substitution, i.e. sur le déplacement, le transfert d'un champ sémantique à l'autre. Dans les exemples précédemment cités, les métaphores de l'écremage et du sevrage constituent les métaphores paradigmatiques. Par ailleurs, les métaphores syntagmatiques portent sur l'enchaînement de la phrase; elles jouent donc contextuellement dans la chaîne parlée et sont de l'ordre de l'attribution et du prédicat. Il y a, dans la citation précédente, une métaphore syntagmatique. En effet, 'recherche tâtonnante hasardeuse et vivante', 'plante qui pousse', 'engendrent', 'milieu favorable', 'pépinière constitue' une métaphore de la nature, de type végétal, qui s'élabore syntagmatiquement dans la chaîne parlée. Enfin, la métaphore discursive porte sur le raisonnement, la logique en quelque sorte, puisqu'elle joue sur l'organisation générale du discours. Elle s'avère de l'ordre de la distribution des objets de discours dans la mouvance du texte ainsi que de leur liaison-connexion ou disjonction. Il est intéressant de noter que la métaphore de l'espace, et dans ce cadre la métaphore de la verticalité, prend en charge le discours de la politique scientifique: celle-ci émerge, rehausse, édifie, érige, construit, échafaude, élève, approfondit, fouille, creuse, etc. A ce titre, l'espace constitue un registre métaphorique de l'ordre de la discursivité.

On trouve dans l'aspect réflexif du fonctionnement métaphorique les métaphores illustratives, les métaphores du type modèle et la métaphore

radicale. Les métaphores illustratives nomment un fragment de l'expérience du réel et donnent des images pour en parler. C'est une connaissance exposée en terme de vision, d'image. Par exemple le télescope comme métaphore de la découverte scientifique ou la balance comme métaphore de la justice. Les métaphores de type modèle servent à dégager, à voir et à dire le nouveau; elles servent à frayer un chemin nouveau parmi du déjà connu et du déjà parcouru. Elles fonctionnent comme un langage inédit qui organise la lecture et la description heuristique d'un ensemble signifiant. La sociologie de Bourdieu est traversée par deux métaphores modèles qui sont l'économique -le capital culturel, etc.- et le jeu- l'enjeu et les règles du jeu de chaque champ. Quant à la métaphore radicale, il s'agit de la root metaphor des Américains, celle qui est donnatrice et matrice du texte. Elle est condition des formulations d'un texte, productrice des catégories et des cadres d'intelligibilité de la pensée réflexive. La métaphore de l'organisme peut à juste titre être considérée comme une métaphore radicale. Il en va de même de la métaphore de la croissance: "De toutes les métaphores dans la pensée occidentale sur l'homme et la culture, la plus ancienne, la plus puissante et englobante est la métaphore de la croissance" (Nisbet, 69: p. 7). Il s'agit là d'une métaphore de la nature, de type végétal.

Ces deux axes, langagier et réflexif, du fonctionnement métaphorique s'entendent comme l'avert et l'envers d'une même réalité. Cette distinction analytique ne conduit pas à isoler l'étoffe proprement linguistique du langage de sa densité culturelle. La condition culturelle de la pensée réflexive repose sur le potentiel métaphorique disponible et accessible à un agent social historiquement situé. La condition langagière de la même pensée réflexive concerne plus spécifiquement le fait d'énoncer: une problématique se gagne en s'énonçant, le gain de sens est également un gain d'expression (Schlanger, 83). Les grands langages métaphoriques ne sont pas eux-mêmes des langages sans histoire. L'usage réflexif de la métaphore est aussi historique. Or le dispositif culturel de la pensée réflexive maintient une histoire accumulée comme configuration intellectuelle. Cette configuration, cette histoire accumulée n'est ni uniforme, ni homogène, ni d'emblée accessible à tous dans des conditions identiques. Elle participe d'une densité culturelle qui la dénivelé en épisodes, en lignées, en reliefs, en concentrations dans lesquels les agents sociaux circulent inégalement. Cette distribution plurale multiplie les virtualités heuristiques de la pensée réflexive dont la métaphore permet

l'avancée. Il y a une histoire du langage de l'organisme qui en fait aujourd'hui un cadre culturel d'intelligibilités. Le métaphorique est historique parce que le modèle varie, le langage change, la référence également; la métaphore de l'organisme est passée successivement de la biologie évolutionniste à la biologie cellulaire (code génétique) et à l'embryologie. Il importe de comprendre la différence, en regardant à quoi la métaphore se rapporte, ce qu'elle cherche à dire. La fonction métaphorique n'est pas figée mais vivante et ce, parce que la métaphore est toujours susceptible d'une nouvelle lecture.

QUAND LA METAPHORE S'EN(M)MELE

De cette traversée de textes universitaires à la lumière du métaphorique, un certain nombre de figures ressort.

1. Lorsqu'on parle de politique scientifique, on renvoie généralement à des figures spatiales. On utilise amplement des métaphores architecturales pour parler de la recherche et plus spécifiquement en termes d'aménagement dans une logique du bâtir (topique de l'édifice) et de l'organisation. D'où les figures suivantes liées à l'étagement: "se hisser à un niveau de compétence", "au sommet de cette superstructure", "tour du haut savoir", "plafonnement des effectifs" et celles liées à l'aménagement calquant sur un modèle d'urbanisme (analogie avec la cité). Dans le dernier cas, on parlera en termes de réseau, de circulation, d'axe. La tour comme ensemble architectural revient constamment. Elle représente la science et devient un symbole de protection. La tour de la science protège l'homme de science et le nourrit, l'isole contre les dangers externes, les menaces du monde extérieur. Par ailleurs, on fait planer cette menace, ce spectre de l'enfermement, de l'isolement ("cantonner dans une tour d'ivoire"). Aussi, un réseau important de signifiants apparaît autour de la sémantique de l'enfermement, de la clôture ("cloisonnement des secteurs", "cantonner la recherche universitaire", "fermer l'accès").

2. Un nombre important de signifiants dans les mémoires à l'étude gravite autour de la métaphore corporelle. Ainsi, la recherche mobilisera toutes les phases de la conception ("embryon de la recherche", "geste prématuré", "naissance", "développement", "vieillesse", "vieillesse du corps professoral", etc.). L'imaginaire scientifique est branché sur le modèle de croissance des organismes vivants. Le corps dans son développement devient

le prototype du fonctionnement de la recherche. A ce modèle, se greffe un découpage des agents de la recherche calquée sur les parties du corps. Les chercheurs deviennent la tête, les professeurs le corps et les assistants les pieds ou la cheville ouvrière. Du coup, s'établit une hiérarchie au sein de la division du travail scientifique. Intervient également une représentation généalogique qui axe sur des processus de développement dans le temps. S'il y a production, il y a aussi reproduction. On parlera en termes de génération (action d'engendrer; "les chercheurs engendrent des chercheurs", "la 3e génération de chercheurs"), de lignée (définie comme ensemble de descendants d'une personne), et enfin de filiation (lien de descendance directe entre ceux qui sont issus les uns des autres). Penser la recherche par le biais du modèle généalogique n'est pas éloigné de la représentation en arbre de la recherche. Ce qui nous amène à parler d'un troisième registre métaphorique dominant les textes.

3. La recherche est ainsi assimilée à une plante ou à un arbre. L'arbre devient la métaphore de la vitalité, de la vie, du dynamisme de la recherche. Ainsi, la recherche mûrit ("fruit du mûrissement") comme l'arbre croît. Les idées subissent de nombreuses transformations mais elles sont toutes apparentées par l'identité d'un même germe, d'un même terroir. De même qu'il est de toute nécessité qu'un arbre porte ses fruits, la recherche doit engendrer de nouvelles idées, de nouveaux chercheurs, production qui témoigne d'un état de santé, de vitalité, d'un terroir propice. La recherche comme l'arbre grandit. Croissance qui se fait non en un point mais partout, non dans un sens mais tous à la fois, en haut, en bas, en dedans, en dehors. Si l'arbre signifie symboliquement la vitalité, la santé, la fleur, elle, est le point d'aboutissement, met en branle la verticalité qui mène des racines au sommet de l'arbre ("éclosion de la recherche", "le fruit d'un mûrissement"). Par ailleurs, la fleur est aussi sujet au pourrissement, à la flétrissure, vouée à la mort.

La fleur n'est plus l'opposée des racines enfouies sous terre, en bas, elles-mêmes principes de vie de l'arbre, d'une vie vouée à la mort. Les fleurs grèvent ridiculement sur les tiges qui semblaient les porter aux nues. Elles sont très proches de leur "contrepartie parfaite", les racines qui

grouillent sous la surface du sol, écoeurantes et nues comme la vermine et qui ignobles et gluantes, se vautrent à l'intérieur du sol, amoureuses de pourriture comme les feuilles de la lumière (Kofman, 1983, p. 159).

Donc, la recherche, si elle est représentée par l'arbre comme symbole de vitalité, elle est aussi sujette au pourrissement, à la dégradation, à la mort.

4. Se greffe à cette figure de la dégradation, de l'érosion, la métaphore pathologique. La recherche est assimilée alors à un corps malade qu'il faut soigner ("remède aux maux de la recherche", "simple ponction de la recherche", "signes de faiblesse", "saigner les universités", "carences de l'infrastructure", "injecter du sang neuf", etc.). La recherche est associée à un corps qui souffre de malformations ou d'une maladie. Il y a ici une nette anthropomorphisation de la recherche scientifique en l'identifiant à un corps humain malade ou en voie de guérison. Il y a donc ici une zone d'ombre, une pathologie qui consume la recherche. La métaphore pathologique exprime en image un état de déséquilibre, de désordre au niveau de la recherche scientifique. Le cliché de guérison ou de traitement choc (de même la notion de purification) aura pour objet de restaurer l'harmonie. Derrière ces images organicistes, il y a donc l'idée que la recherche est un être vivant, un tout dont la vie est en danger, la santé défaillante. Notons également que derrière l'aspect mélodramatique de la métaphore empruntée à la maladie se dissimule une idée de répression. La maladie n'est pas un châtement mais le signe qu'il y a quelque chose de pourri qui doit être corrigé. Cette utilisation de l'imagerie pathologique ("saigner les universités", "l'université dépérit et s'en va à la mort", etc.) accentue le caractère mordant de la métaphore. Comparer une réalité sociale à une maladie (quelquefois mortelle) encourage le fatalisme (un verdict de culpabilité) et justifie des mesures de correction, d'insertion vigoureuse ("sanctionne les déviations", "établir des moyens de correction", "contrer les effets", etc.).

Cette présentation sommaire des divers registres métaphoriques au sein des textes universitaires montre comment ces derniers font image,

donnent à voir, créent tout un réseau de sens. Le discours universitaire, en multipliant les métaphores mais également en répétant des métaphores banalisées en les accolant à des métaphores moins usuelles (vives), multiplie les effets de sens.

Denise Pérusse et André Turmel
Sociologie
Université Laval

NOTES

1. Les exemples donnés dans ce texte sont tirés d'une recherche qui porte sur le discours que les scientifiques tiennent sur leur métier et sur la politique scientifique. Comme quoi le métaphorique y opère aussi! Les renvois réfèrent à notre codification.
2. Le cliché désorigine ce qui se voulait voué à l'unicité, implante le banal au coeur même de la forme qui devait autoriser la création.

BIBLIOGRAPHIE

AMOSEY, R. et ROSEN, E, Le discours du cliché, Paris, Sedes, 1982.

KOFMAN, S., Nietzsche et la métaphore, Paris, Galilée, 1983.

MOLINO, J., SOUBLIN, F. et TAMINE, J., "Présentation: problèmes de la métaphore", Langage, 54, 1979, pp. 5-40.

NISBET, R.A., Social change and history: aspects of the Western theory of development, New York, Oxford University Press, 1969.

RAMOGNINO, N., "Littérature ou sociologie. De la spécificité sociologique du procès littéraire", Sociologie du Sud-Est, 1984, pp. 35-36.

RICOEUR, P., "Poétique et symbolique", dans Initiation à la pratique de la théologie, Paris, Cerf, 1982, pp. 37-61.

SCHLANGER, J., L'invention intellectuelle, Paris, Fayard, 1983.

BIÉLOUSSKIÉ, A. (1987) Les villes de la région de la Baltique, leur rôle et leur développement. *Revue de Géographie*, 11, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1984) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 10, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1985) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 11, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1986) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 12, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1987) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 13, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1988) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 14, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1989) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 15, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1990) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 16, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1991) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 17, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1992) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 18, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1993) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 19, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1994) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 20, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1995) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 21, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1996) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 22, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1997) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 23, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1998) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 24, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (1999) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 25, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2000) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 26, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2001) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 27, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2002) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 28, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2003) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 29, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2004) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 30, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2005) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 31, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2006) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 32, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2007) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 33, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2008) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 34, 1-2, 1-10.

BOURDIER, P. (2009) Les structures sociales et les modes de vie. *Revue de Géographie*, 35, 1-2, 1-10.

PROBLEMATIQUE SUR L'EVOLUTION DE L'INFORMATIQUE ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

André Billette et Jacques Piché

NOTES DE RECHERCHE

Quelles sont les influences positives ou négatives de l'automatisation sur l'organisation du travail et les conditions de travail? Cette question est une tâche complexe. Il faut d'abord s'interroger sur les termes de la question puis, en second lieu, faire état de recherches empiriques, et, en troisième lieu, préciser une problématique.

TOUT D'ABORD LES TERMES DE LA QUESTION

La terminologie a évolué. Auparavant, on parlait d'automatisation. Aujourd'hui, on parle d'informatisation. Et puis, au fur et à mesure que cette informatisation pénètre les administrations, on a tendance à parler de bureautique. Par bureautique, il ne s'agit pas que de l'automatisation des tâches de secrétaire. C'est en fait l'ensemble des moyens de production, reproduction, classement, communication de l'information. Mais, parce qu'on n'est pas encore à la bureautique dans notre recherche, nous nous en tiendrons au terme d'informatisation.

Le deuxième terme du titre est organisation du travail. Par organisation du travail, on pense tout d'abord à la division du travail à laquelle Adam Smith, il y a plus de 200 ans, consacrait déjà un chapitre de son volume sur la Richesse des nations. Le thème a été repris et développé depuis par Gantt, Pareto, Taylor, Ford, etc. et, pour ses applications dans les bureaux, par Lefingwell et Galloway déjà au début du siècle.

Il s'agit de décomposer le travail puis de l'organiser selon un ordre séquentiel prescrit, d'écarter à poser dans un temps donné. Cela donne à l'employé de l'usine ou de bureau, un travail parcellisé, un nombre limité de gestes effectués dans des temps très brefs. Aussi, par la répétition de la même tâche, un employé sans formation, sans spécialisation, peut acquérir une dextérité et une rapidité qui augmentent son efficacité à un niveau élevé.

196

NOTES DE RECHERCHE

PROBLEMATIQUE SUR L'EVOLUTION DE L'INFORMATIQUE ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

André Billette et Jacques Piché

Quelles sont les influences que l'informatisation exerce sur l'organisation du travail et les conditions de travail? Influences positives ou négatives? Tenter de répondre à cette question est une tâche complexe. Il faut d'abord s'interroger sur les termes de la question puis, en second lieu, faire état de recherches empiriques, et, en troisième lieu, préciser une problématique.

TOUT D'ABORD LES TERMES DE LA QUESTION

La terminologie a évolué. Auparavant, on parlait d'automatisation. Aujourd'hui, on parle d'informatisation. Et puis, au fur et à mesure que cette informatisation pénètre les administrations, on a tendance à parler de bureautique. Par bureautique, il ne s'agit pas que de l'automatisation des tâches de secrétariat. C'est en fait l'ensemble des moyens de production, reproduction, classement, communication de l'information. Mais, parce qu'on n'en est pas encore à la bureautique dans notre recherche, nous nous en tiendrons au terme d'informatisation.

Le deuxième terme du titre est organisation du travail. Par organisation du travail, on pense tout d'abord à la division du travail à laquelle Adam Smith, il y plus de 200 ans, consacrait déjà un chapitre de son volume sur la Richesse des nations. Le thème a été repris et développé depuis par Babbage, Marx, Taylor, Ford, etc. et, pour ses applications dans les bureaux, par Leffingwell et Galloway déjà au début du siècle.

Il s'agit de décomposer le travail puis de l'organiser selon un ordre séquentiel prescrit d'actes à poser dans un temps donné. Cela donne à l'employé de l'usine ou de bureau, un travail parcellisé, un nombre limité de gestes effectués dans des temps très brefs. Aussi, par la répétition de la même tâche, un employé sans formation, sans spécialisation, peut acquérir une dextérité et une rapidité qui augmentent son efficacité à un moindre coût.

Ce critère d'organisation a permis effectivement un rendement du travail humain jusque-là inégalé dans l'histoire. Henry Ford a pu même prétendre que la parcellisation du travail avait des effets bénéfiques sur la santé de ses employés. S'il en fut jamais ainsi avec le niveau plus élevé de scolarité, il y aurait de moins en moins de gens susceptibles de supporter ce type à la fois d'organisation du travail et de gestion du personnel.

Nous avons donc deux termes: Informatisation et Organisation du travail. On a dit que le mode d'organisation du travail parcellisé correspondait à la mécanisation. La question est de savoir si ce mode d'organisation du travail parcellisé correspond aussi à l'informatisation. L'informatisation du bureau renforce-t-elle ou abolit-elle le travail parcellisé? La question est empirique. Il suffit d'aller voir. D'où le deuxième point consacré aux recherches empiriques.

RECHERCHES EMPIRIQUES ¹

En premier lieu, nous avons sélectionné dans le secteur public des pools d'auxiliaires en saisie des données. Une enquête par questionnaire nous permet de les comparer à l'ensemble des employés de bureau et puis à l'ensemble des fonctionnaires, de sexe et d'âge comparables. Résultat: l'informatique a renforcé la parcellisation du travail de bureau. Comparées aux employées de bureau et aux fonctionnaires, les auxiliaires en saisie des données se plaignent davantage de leur travail répétitif et monotone. Elles sont plus insatisfaites, plus anxieuses, plus dépressives et elles consomment plus de médicaments.

Nous ne sommes pas les premiers à obtenir ces résultats. Braverman dans son livre sur la Dégradation du travail au XXe siècle avait déjà consacré quasiment son cinquième chapitre aux perforatrices ou auxiliaires en saisie des données et avait révélé la même chose. Nul besoin de pousser très loin l'autocritique; les faits s'en chargent: depuis huit ans (mort de Braverman), les postes de saisie des données diminuent progressivement et, à bien des endroits, les pools en ont été abolis. Que précisément à ce moment-là, on puisse encore poser le problème dans les termes de Braverman, démontre son influence idéologique sur nous. Mais nous n'en sommes pas restés là.

Dans une seconde recherche, nous avons enquêté auprès des compagnies d'assurance. Notre recherche débute. Là où l'informatisation est la plus avancée, nos premières entrevues en particulier avec les souscriptrices nous ont permis de constater que ces femmes exposées à l'écran à journée longue, loin de se plaindre, aiment leur travail et leur terminal. Le travail de saisie, certes, doit se faire mais au milieu des autres activités de souscription. Parce que le traitement de l'information se fait en grande partie par assistance informatique, la souscriptrice se dit soulagée des tracasseries administratives, plus disponible à la clientèle, plus soucieuse du suivi, plus responsable. Lorsque c'est le cas, l'ex-préposée à la saisie des données, devenue souscriptrice est en même temps devenue polyvalente: elle reçoit un appel téléphonique, remplit la fiche de cotation, va chercher l'information sur son terminal, et voit à la saisie, au traitement de lettres, à la classification, à l'émission, à la mise à jour. Son travail s'est élargi sinon enrichi.

Ici encore, la filière est facile à identifier: nos résultats sur la catégorie des souscriptrices sont révélateurs de recherches françaises récentes dans le domaine de l'assurance dont j'ai pris connaissance lors d'un stage en France l'été dernier. Ces études, attentives en particulier à décrire l'évolution du travail de souscription, avaient déjà révélé avant nous le passage de travail parcellisé à un travail élargi. Même si notre recherche ne fait que débiter, nous voyons déjà une certaine convergence dans l'approche et les résultats.

Nous en arrivons au troisième point à mieux préciser la problématique.

NOUVELLE PROBLEMATIQUE: UNE HYPOTHESE DE DEUX PHASES D'INFORMATIQUE

L'issue de ces deux premières recherches, peut-être contradictoires par leurs choix idéologiques et par leurs résultats empiriques, est de reposer avec plus d'acuité et de pertinence, la même question initiale: quelles sont les influences que l'informatisation exerce sur l'organisation du travail? Selon la première recherche, l'informatisation accentue la parcellisation. Selon la deuxième recherche, l'informatisation au contraire, en rendant polyvalent le travail, tend à l'élargir. Comment l'informatisation

pourrait-elle avoir des influences aussi contradictoires sur l'organisation du travail? La contradiction n'est peut-être qu'apparente. L'informatique est une technologie en pleine évolution et on peut faire l'hypothèse que les influences varient selon les phases de cette évolution. Ainsi, on peut se demander si, dans une première phase, l'informatisation renforce encore la parcellisation du travail alors que, dans une seconde phase d'évolution, elle aurait une influence tout autre, celle d'élargir ou d'enrichir le travail. On aurait une hypothèse de deux phases d'informatique auxquelles correspondent des influences différentes sur l'organisation du travail et sur la santé.

Or, les pools de saisies de données, analysés dans notre première recherche, correspondent à une phase de l'informatisation qui se caractérise encore par un traitement en lots (batch processing), à l'époque où les ordinateurs sont coûteux et peu puissants. On accumule une certaine quantité de demandes d'informations et d'opérations avant d'utiliser l'ordinateur pour ne pas le charger indûment et en diminuer les coûts. Tel est le propre du traitement en lot qui est encore utilisé aujourd'hui par la plupart des compagnies d'assurances.

Au contraire, le travail des souscriptrices correspond à une phase plus avancée de l'informatisation, celle du traitement "on line", c'est-à-dire un traitement non en différé mais en direct avec l'ordinateur, ou encore l'informatique en temps réel ou l'informatique interactive. Cette seconde phase plus sophistiquée relève d'une informatique transitoire qui se caractérise par la tendance à mettre en place des systèmes intégrés de fichiers et des applications de réseaux informatiques. Il s'agit d'un système centralisé et intégré où les données sont saisies une seule fois (évitant ainsi les redondances) et transférées automatiquement d'un fichier à l'autre. Ainsi sont traités sur la base du compte du client, l'ensemble des contrats en assurances: automobile, habitation, etc.

Avec cette mise en place, vont de pair la croissance des réseaux, la multiplication du nombre de terminaux, la généralisation du télé-traitement en direct ou interactif et de l'utilisation du temps réel. Les réseaux assurent la saisie-interrogation-traitement de l'information à la source, c'est-à-dire là où elle est générée ou utilisée, et permettent ainsi une déconcentration des services.

Organisation du travail

Quel est le rapport typique de chacune de ces deux phases d'informatique à l'organisation du travail? Par cette distinction entre le procédé en lot et le procédé en direct, il semble bien qu'on puisse rendre compte d'une évolution de l'organisation du travail de parcellisé à élargi. Ainsi la première phase correspondrait à une organisation du travail concentrée et parcellaire. Parce que l'ordinateur d'alors était lourd et très coûteux, il a forcé la concentration des services informatiques. Comme il s'agit de traitement de grandes séries, il a semblé commode de constituer ces services informatiques en pools, chacun des pools étant axé sur une parcelle du travail: pool de codage et de mise en lot, pool de saisie, pool de vérification et de correction, pool de classification, etc. On attend de ce type d'organisation traditionnelle du travail une plus grande productivité et un contrôle plus strict.

D'autre part, il semble que la deuxième phase avec un ordinateur plus puissant, des terminaux moins coûteux et l'accès à distance de l'ordinateur aient permis de déconcentrer les services, aient rendu possible de traiter l'information à son lieu d'origine, c'est-à-dire de la saisir immédiatement sur le terminal (sans bordereau, sans codage). En même temps, l'interconnexion des fichiers, la saisie unifiée des informations (en un seul point et une seule fois) et la multiplication des fonctions pouvant être effectuée sur le même terminal, ont mis en cause la formation de pools de travail parcellaire. Effectivement, on constate que l'informatique interactive, en temps réel, coïncide avec l'abolition des services et des pools centralisés. Une même personne désormais peut, grâce aux possibilités de polyvalence et d'intégration, assurer la responsabilité de l'ensemble des activités requises par un dossier et son suivi. Cette évolution risque de rendre virtuellement caduque, on le voit, le type classique d'organisation du travail concentré et parcellaire.

Retour à l'hypothèse des deux phases quant aux effets sur la santé

La première phase de l'informatisation, parce qu'elle s'accompagne d'un mode d'organisation du travail rigide et parcellaire, porte préjudice à la qualité de vie des employées, en ce sens qu'elle engendre des problèmes

d'insatisfaction au travail et une dégradation de la santé. Par contre, la deuxième phase de l'informatisation dans la mesure où elle correspond à un mode d'organisation du travail axé sur la polyvalence des tâches, n'entraînerait pas les mêmes effets négatifs que la première.

A cela, on peut objecter ce qu'une souscriptrice nous a dit: "Le système en direct nous soulage de beaucoup de travail. Mais depuis, nous répondons à beaucoup plus d'appels téléphoniques. Nous répétons des informations assez simples à chacun des clients selon ce qui nous est dit sur l'écran". L'objection porte et exigerait pour y répondre une observation directe assez étendue que nous n'avons pas encore faite. Ce qui nous vient à la pensée en attendant, c'est que ce n'est pas du travail parcellaire. Les souscriptrices ne sont pas soumises à des cycles de temps de quelques secondes comme les téléphonistes de Bell. Elles ont encore tout leur temps pour répondre aux clients. Ce qui est cependant possible c'est qu'elles en soient réduites à répéter à la lettre ce que l'écran leur dicte, de sorte que leur travail serait un travail de pure exécution. On fait aussi état d'un sentiment d'isolement, d'être rivé à la machine, d'avoir de moins en moins de relations en face à face et de sentiment d'appartenance. On fait aussi état de contrôle plus serré non seulement sur le rendement de l'employé(e) mais aussi sur toutes les phases de sa production. On parle d'augmentation de la charge de travail. Cependant, la recension des recherches par Norm Park conclut aussi à des effets contraires, si bien que cette objection nous conduit éventuellement à une contre-hypothèse à vérifier empiriquement. Ce qui est encore difficile à discerner, ce sont les effets qui tiennent à l'informatisation comme telle et ceux qui tiennent à autres choses; ce sont aussi les effets susceptibles d'être modifiés par la négociation des conditions d'informatisation. Il y a là un espace qui, chez nous, n'a pas encore été inventorié.

CONCLUSION

Il est temps de récapituler, en précisant la problématique. Le modèle utilisé d'abord a été le suivant: d'une distinction technique, on tire une distinction organisationnelle. Mais ce modèle ne va pas de soi. On pourrait procéder à l'inverse. D'une distinction organisationnelle, on tire des technologies distinctes. En ce sens, cette méthode renversée serait

d'identifier au départ l'organisation du travail et ses phases d'évolution. La première phase serait caractérisée par la parcellisation du travail et le travail en pool. La deuxième phase serait caractérisée par l'abolition des pools dans telle compagnie d'assurance et par la polyvalence des tâches accomplies par un même petit groupe ou par une même personne. Cette démarche est opérationnalisable.

En confrontant ainsi ces deux modèles de procédure, l'un ayant comme point de départ l'identification des phases techniques, l'autre l'identification des phases organisationnelles, on découvrirait sans doute qu'à telle phase technique ne correspond pas forcément telle phase d'organisation du travail et vice versa de sorte qu'il deviendrait possible de cerner la part d'indétermination entre technique informatique et organisation. Ce lieu d'indétermination ouvre la porte à d'autres facteurs. On sait, par exemple, que des appareils de traitement de texte permettraient la polyvalence mais on sait aussi que certaines directions bloquent certaines clefs ou défendent aux secrétaires de s'en servir de sorte que celles-ci se trouvent confinées dans un travail parcellaire. Voir l'expérience de Manchee qu'elle raconte dans sa thèse: Drawing in the pool.

Que dégager de cette problématique? Le modèle de rapport entre technique informatique et l'organisation du travail pourrait être conçu avec souplesse en reconnaissant d'avance une réciprocité possible d'influence entre les deux. Mais quelle que soit la direction de l'influence, ce qui risque encore d'être renforcé, c'est la distinction tayloriste entre conception et exécution. Car la polyvalence des tâches dont il a été fait mention, semble se confiner jusqu'à preuve du contraire à des tâches d'exécution.

En somme, entre nos deux recherches, ce qui a évolué, c'est notre design de recherche: attentifs tout d'abord aux effets sur la santé, d'une organisation rigide par rapport à souple, nous sommes devenus attentifs aux phases d'informatisation comme facteur et comme solution possible aux problèmes de l'organisation rigide du travail.

André Billette et Jacques Piché
Sociologie
Université Laval

NOTE

1. Jacques Piché et André Billette ont mis sur pied deux recherches pour répondre empiriquement à cette question, recherches qui ont été financées jusqu'ici par le CRSH et par l'IRSSST par le biais du Groupe de santé au travail de l'Université Laval.

LES GARDERIES DANS LEUR CONTEXTE

Nanouk Daudelin

La présente communication a été préparée dans le cadre d'un projet de recherche intitulé "Ecologie urbaine du système de garde au Québec", dirigé par Gilles Lavigne, professeur à Télé-université et subventionné par le Fonds F.C.A.C. Elle décrit le contexte historique et social dans lequel évoluent les garderies actuelles au Québec.

D'après Bouchard et Spain (1982), il y a, en mars 1982, 481 garderies avec permis au Québec: 395 (82%) sont des corporations sans but lucratif et 86 (18%) des corporations à but lucratif. Les parents à faible revenu, peu importe le type de garderie fréquenté par leur(s) enfant(s), sont éligibles à une aide financière gouvernementale. Par contre, seules les garderies sans but lucratif dont le conseil d'administration est formé majoritairement de parents sont susceptibles de recevoir une subvention directe. L'Office des services de garde à l'enfance, institué par la loi 77 (1979), voit au respect de cette loi et au développement des services de garde; il délivre les permis et accorde les subventions. D'après une étude réalisée par Brouillet *et al* (1981), 78,6% des garderies sont francophones, 85,9% des enfants les fréquentant ont deux ans et plus, 30,4% des familles sont monoparentales et plus de 50% des enfants ont des parents qui bénéficient de l'aide financière.

La question se pose ici à savoir, d'une part, ce qui existait avant comme formes de garde en groupe des jeunes enfants et, d'autre part, si des changements sociaux sont perçus comme ayant un lien avec l'émergence du phénomène des garderies qui remonte au début des années '70. Une recension des écrits les plus facilement accessibles permet de retracer cinq formes de garde en groupe des jeunes enfants depuis le début de la période industrielle au Québec: les salles d'asile, les crèches ou day nurseries, les garderies de guerre, les garderies privées, les garderies populaires. Chacune de ces formes sera décrite en fonction de l'époque où elle a prédominé, de son origine, des objectifs qu'elle poursuivait, de l'âge des enfants concernés, de son financement et de ses promoteurs.

LES SALLES D'ASILE

Dès le début de la révolution industrielle, en Europe, constatant les mauvaises conditions de vie de quantité d'enfants de la classe ouvrière, des individus mettent sur pied des services de garde. Forest (1927) cite plusieurs cas. En France, en 1770, le pasteur Jean-Frédéric Oberlin ouvre à ses frais des "écoles à tricoter" que prennent en charge des femmes de la communauté: selon leur âge, les enfants viennent y jouer ou s'y préparer pour l'école et les plus vieux peuvent apprendre à coudre et à tricoter. Robert Owen, le directeur d'une filature de coton à New Lanark en Ecosse met sur pied, en 1816, un centre où les parents, moyennant une certaine contribution, peuvent amener leurs enfants. Ce centre se préoccupe à la fois du bien-être de l'enfant et de son éducation. L'expérience de New Lanark donnera naissance aux "Infant Schools" en Angleterre. Le premier date de 1818. En France, Madame de Pastoret ouvre une "salle d'hospitalité" et un avocat, J.D.M. Cochin, une "salle d'asile": ces deux tentatives se soldent par un échec mais, après s'être inspirés de ce qui se fait en Angleterre, Madame de Pastoret et Cochin unissent leurs efforts et tentent à nouveau l'expérience d'une "salle d'asile" en 1828. En quelques années, les salles d'asile se multiplient.

Des phénomènes semblables ont lieu dans d'autres pays d'Europe. Toutes les institutions qui naissent visent à éduquer les enfants mais elles ont d'abord et avant tout un objectif charitable. Cependant, à partir des années 1840, à la suite de l'introduction des méthodes en éducation qui se développent concouramment, notamment par Froebel, l'aspect éducatif prend peu à peu le dessus si bien qu'en France, par exemple, les salles d'asile deviennent, en 1887, des "écoles maternelles" faisant partie intégrante du système d'éducation.

Une étude récente de Dumont (1980) montre que des salles d'asile s'ouvrent au Québec, directement inspirées des salles d'asile françaises. La première date de 1858 et résulte de l'initiative d'un sulpicien, Victor Rousselot, aidé des Soeurs Grises. Celles-ci en ouvriront d'autres successivement en 1861, 1868, 1885 et 1889 pendant que les Soeurs de la Providence en ouvrent une en 1860. Toutes ces salles sont localisées à Montréal. Il en aurait existées ailleurs, fondées également par des communautés religieuses.

Au départ, les salles d'asile des Soeurs Grises à Montréal -les autres salles n'ont pas été étudiées- veulent répondre à un objectif charitable, recueillir des enfants qui autrement, à cause du travail de leur mère, seraient sans surveillance, et à un objectif pédagogique. Les soeurs apprennent les rudiments de la lecture, du calcul et de la géographie aux enfants. S'ajoutent à cela des exercices de gymnastique, quelques travaux manuels et l'enseignement religieux qui occupe une place importante. Lorsque soeur Gaudry, directrice des salles d'asile, entend parler de la méthode Froebel, elle tente de s'en inspirer mais, dans l'ensemble, c'est la discipline qui semble primer.

Les salles d'asile acceptent des enfants de 3 à 7 ans, quelquefois plus jeunes, qui viennent de milieux ouvrier, artisan et exceptionnellement professionnel. En général, c'est le travail des mères qui explique la fréquentation des salles d'asile. D'ailleurs plusieurs veuves y ont recours. Le financement provient en grande partie de bienfaiteurs mais le gouvernement provincial y contribue ainsi de même que les parents.

Toujours d'après Dumont (1980), les objectifs pédagogiques qui, en France, ont pris le dessus sur les objectifs charitables ont été ici au contraire plutôt étouffés. Il y a trop d'enfants, peu de soeurs pour s'en occuper, trop d'activités nécessaires pour recueillir des fonds et une absence de normes et de contrôle adéquats. Aussi, les salles d'asile ont-elles tendance à changer au début du XXe siècle pour devenir une oeuvre de charité qui s'adresse uniquement aux plus démunis de la société et par la suite disparaître. La transformation des quartiers et l'expansion du réseau scolaire expliqueraient la fermeture des plus anciennes en 1902, 1903 et 1914. Les autres ont changé de vocation pour devenir des orphelinats dans les années '20, lorsque le nombre d'orphelins a augmenté de façon spectaculaire.

LES CRECHES ET LES "DAY NURSERIES"

En France, plus précisément à Paris en 1844, s'ouvre la première "crèche". Elle sera rapidement suivie de plusieurs autres. Les crèches reçoivent des enfants âgés de 15 jours à 3 ans pendant que les mères travaillent. L'accent y est mis sur les soins physiques apportés aux enfants mais, d'après Davidson et Maguin (1972), ces établissements se caractérisent

par la médiocrité des conditions matérielles, l'absence de qualification du personnel, le niveau socio-économique très bas des parents qui y ont recours. Ces établissements n'en sont pas moins les ancêtres des crèches actuelles.

D'après Fein et Clarke-Stewart (1973), les crèches françaises ont facilité la naissance, aux Etats-Unis, des "Day Nurseries". La première ouvre ses portes en 1854 à New York. Mais, c'est dans les années 1880 et 1890 que les "Day Nurseries" connaissent leur véritable essor. Les "Day Nurseries" s'adressent aux pauvres, aux femmes qui ont à travailler pour gagner leur vie, qui sont sans famille, souvent parce qu'elles sont immigrantes. Leur premier objectif se rapporte aux soins des enfants mais très vite, elles contribuent également au processus d'acculturation des enfants.

D'après Steinfels (1973), il se fera peu à peu un glissement et, après 1920, les "Day Nurseries" seront réservées non plus aux pauvres mais aux anormaux et aux familles vivant une situation pathologique. Les critères d'admission deviennent plus exclusifs car il faut prouver son incapacité à s'occuper de ses enfants. Les services se restreignent: les enfants de moins de deux ans ne sont plus acceptés.

Si l'on se fie au Conseil canadien de développement social (1972), l'histoire des services de garde au Canada présente plusieurs points communs avec celle des services américains. Ainsi, le conseil situe le début des services de garde dans les années 1880. Il note la nécessité qu'ont certaines femmes de travailler, en particulier les immigrantes venues s'installer dans les principales villes du Canada. Par contre, au Québec, c'est l'époque de l'exode vers les Etats-Unis. La forte immigration n'aura lieu que durant les premières décennies du XXe siècle. Cependant, le conseil identifie la naissance de crèches avec la fondation de la Montreal Day Nursery en 1888. Les crèches sont alors considérées comme des oeuvres de charité qui s'adressent aux pauvres. Les fonds étant rares, les conditions n'y sont certes pas idéales.

La Montreal Day Nursery semble avoir été en fait la seule véritable crèche à Montréal au tournant du siècle. Atherton (1914), par exemple, n'en cite aucune autre bien qu'il remarque que le Protestant infants' home agissait en même temps comme crèche et refuge pour les mères célibataires et leur

bébé tout en étant un orphelinat. La Montreal Day Nursery, quant à elle, fondée grâce au Y.W.C.A., s'adressait aux enfants de mères obligées de travailler pour faire vivre leur famille. D'après Cross (1973), ces mères étaient souvent le seul soutien de famille. Les enfants étaient nourris, lavés, soignés, habillés si nécessaire. Ils étaient âgés de 3 semaines à 12 ans. Les plus vieux étaient envoyés à l'une des écoles voisines. Des frais étaient exigés des parents pour la garde de leur(s) enfant(s).

Les années '20 ont-elles un changement d'orientation comme aux Etats-Unis? Les données manquent pour répondre adéquatement à cette question. Notons cependant que, d'une part, le mouvement hygiéniste préconise l'allaitement maternel, ce qui ne peut qu'entrer en contradiction avec la garde des bébés et que, d'autre part, les communautés religieuses qui se multiplient et prennent en main la plupart des services sociaux, du côté francophone, ont pu offrir des services de garde, peut-être aux immigrants.

LES GARDERIES DE GUERRE

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement américain, pour encourager le travail des mères, consacre des sommes importantes aux services de garde. D'après Kerr (1973), la plupart des centres ainsi créés offrent leurs services aux mères qui en font la demande mais n'admettent pas les enfants de moins de deux ans. Après la guerre, les fonds cessent et la plupart des centres ferment.

Le gouvernement canadien encourage lui aussi les femmes à participer à l'effort de guerre. Dans cette perspective, il présente, en 1942, un accord fédéral-provincial qui prévoit le partage égal des frais occasionnés par la création de différents services de garde pour les enfants de 2 à 14 ans. L'accord prend fin en 1946: le gouvernement veut ramener les femmes à la maison. Il ferme les garderies de guerre.

D'après le Conseil canadien de développement social (1972), l'Ontario est la seule province à se prévaloir de façon appréciable de l'accord fédéral-provincial. Plusieurs garderies sont fondées et une loi provinciale leur permet de continuer d'exister après la fin de l'accord. Quant au Québec, il "commença par manifester de l'intérêt pour l'accord mais ne fut pas

en mesure d'assumer au plan provincial les responsabilités qui en découlaient" (Conseil canadien de développement social, 1977, pp. 4-5). D'après le collectif Clio, l'on compte cependant six garderies publiques à la fin de la guerre, toutes à Montréal, mais seulement deux s'adressent aux francophones. L'une d'elle fermera très vite, faute de clientèle.

Le petit nombre de garderies créées pendant la guerre au Québec comparativement à l'Ontario ne s'explique pas seulement par une question d'argent. En effet, même si le gouvernement fédéral promouvoit l'effort de guerre, une bonne partie de la population du Québec s'y oppose. En particulier, toute une campagne fut menée contre le travail féminin par le clergé, fort influent, qui combat l'idée de garderies publiques comme étant une idée communiste en plus d'être une ingérence de l'Etat dans un domaine privé, celui de la famille. Aussi très peu de mères de famille, au Québec, acceptèrent de travailler à l'extérieur.

LES GARDERIES PRIVEES

Durant les années '60, la question de la garde des jeunes enfants est remise à l'ordre du jour un peu partout. Aux Etats-Unis, par exemple, deux mouvements se dessinent: le premier promeut l'accès à l'éducation préscolaire de tous les enfants, en particulier ceux des milieux défavorisés, alors que le deuxième, engendré par le mouvement féministe, cherche à faire reconnaître la nécessité de centres de jour accessibles aux femmes qui travaillent.

Des enquêtes sont menées concernant les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer et les modes de garde qu'elles utilisent. La plus célèbre demeure celle de Ruderman (1968) qui fait ressortir clairement qu'il y a des femmes de tous les milieux qui travaillent et non pas seulement les pauvres ou es déséquilibrées.

Encore une fois, la situation au Canada présente des ressemblances avec celle des Etats-Unis. Le collectif Clio (1982) cite un article paru dans Le Devoir en 1965 où la "création immédiate de garderies de l'Etat" fait partie des revendications féminines. Plusieurs enquêtes sont instituées par le gouvernement fédéral. Une commission royale d'enquête sur la situation de la

femme, créée en 1967, recommande dans son rapport, publié en 1970, la mise sur pied d'un réseau de garderies. Le bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère du Travail du Canada publie en 1970 les résultats d'une enquête effectuée en 1967 sur "Les mères au travail et les modes de garde de leurs enfants". Le Conseil canadien de développement social publie en 1972 les résultats d'une enquête datant de 1968 sur les "Services de garde d'enfants". Un colloque sur "La garderie de jour au service de la famille moderne" se tient à Ottawa en 1969 (voir Santé et Bien-Être Social, 1974).

En résumé, la situation à cette époque est la suivante: il y a peu de garderies, peu d'enfants qui y vont, encore moins de bébés. Les garderies relèvent en général de l'entreprise privée. Certaines sont subventionnées pour recevoir les enfants défavorisés. Au-delà de ces constatations, la situation apparaît quelque peu contradictoire. Les enquêtes démontrent le besoin de garderies alors que l'opinion publique s'y oppose. Beaucoup de femmes travaillent à l'extérieur mais très souvent trouvent à faire garder leurs enfants sans frais. Un intérêt naît pour les prématernelles et pour les garderies mais ces deux programmes ne sont pas toujours bien distingués.

Le Québec offre-t-il un portrait différent? Comparativement aux autres provinces, il apparaît comme une des moins bien desservies. Il n'y a pas de loi concernant les garderies, pas de normes qui les régissent. Le gouvernement provincial ne leur accorde pas de subvention et ne se prévaut pas du Régime d'assistance publique du Canada qui paye la moitié des frais de garderie "pour les familles dans le besoin ou susceptibles de tomber dans le besoin" (Conseil canadien du développement social, 1972, p. 28). Comme le souligne Townsend (1968), pour ouvrir une garderie, seul un permis municipal est exigé, permis qui ne fait que garantir que l'immeuble dans lequel la garderie est située répond à certaines normes concernant l'hygiène ou la protection contre les incendies. Et encore, semble-t-il, quantité de garderies opèrent sans permis. Par ailleurs, le Québec est aussi la province avec le plus faible taux d'activité des femmes mariées à ce moment-là. Peut-être n'est-il pas étonnant qu'il compte peu de garderies.

L'absence de contrôle public implique qu'il y a peu d'information sur les garderies et qu'il y a confusion entre les différents programmes offerts aux enfants d'âge préscolaire. La description faite par Joffe (1968) s'applique

autant aux garderies qu'aux maternelles et prématernelles: ce sont des établissements privés dont les frais sont à la charge des parents, de groupes, d'églises ou d'associations quelconques. La qualité des services varie selon que ceux-ci sont plus puissants, plus actifs ou plus riches. C'est probablement ce qui explique une certaine confusion dans ce qui est dit concernant ces établissements. Townsend (1968), par exemple, insiste sur le manque de qualification du personnel, la pénurie d'équipements et les différentes formes d'exploitation auxquelles les enfants sont soumis. Bélanger (1968), par contre, remarque que seuls les enfants des classes favorisées y ont accès. Il apparaît donc que s'il manque de garderies au Québec, il manque encore plus de normes et d'information les concernant.

Peu d'études portent sur les garderies au Québec dans les années '60. A survey of Day care facilities for children of metropolitan Montreal constitue une exception notable. D'après cette étude du Montreal Council of Social Agencies, publiée en 1969, la région métropolitaine de Montréal compte à cette époque 187 établissements pour enfants d'âge préscolaire. Parmi ces établissements, 58 sont des garderies, dont 38 anglophones et 20 francophones. Les résultats de l'enquête menée auprès de 40 de ces garderies établissent que 77,5% sont des établissements commerciaux, 63% se situent à Montréal, 35% ont 5 ans au moins d'existence alors que 37,5% ont 9 ans ou plus, 60% assurent le transport des enfants, 33% acceptent les enfants de moins de deux ans, 15% sont considérées comme surpeuplées, 10% ne rencontrent pas 50% des standards minima, et la majorité n'en rencontrent pas 80%. Presque toutes ces garderies ont ou ont demandé un permis municipal mais les contrôles sont plutôt lâches et surtout variables d'un endroit à l'autre. Quant au financement, il revient en majeure partie aux parents. Il semble donc que les garderies privées existent depuis longtemps à Montréal. Certaines datent des années '50, peut-être même '40 et leur nombre va en grandissant. Les communautés religieuses s'occupent encore de quelques garderies mais celles-ci ne représentent qu'une faible proportion à côté de celles soutenues par des groupes différents.

LES GARDERIES POPULAIRES

Les années '70 se caractérisent par deux phénomènes importants dans le domaine de la garde des jeunes enfants: l'apparition des garderies

populaires et l'implication grandissante du gouvernement provincial. Ces deux phénomènes contribuent pour beaucoup à la mise sur pied d'un réseau de garderies de plus en plus étendu.

Au fédéral, le mouvement des enquêtes amorcé dans les années '60 continue. Cependant, c'est via un tout autre chemin que le gouvernement fédéral sera plus impliqué dans les garderies au Québec. En effet, dans un effort pour lutter contre le chômage, il met sur pied le Programme Initiative Locale (PIL) et celui intitulé Perspectives Jeunesses (PJ). Ces programmes permettent à des groupes de citoyens de présenter des projets dont la réalisation sera possible grâce à des subventions. Le premier s'adresse aux chômeurs et le deuxième aux étudiants en quête d'un travail d'été. Ces deux programmes sont évidemment prévus pour ne durer qu'un laps de temps limité. Ils servent néanmoins, le premier surtout, à mettre sur pied des garderies, connues sous le nom de garderies populaires.

La revue *Châtelaine* (1973) définit une garderie populaire comme une garderie de petite taille, intégrée au quartier, dont le coût est modique et dont le but est de favoriser l'épanouissement de l'enfant; les moniteurs y sont nombreux par rapport au nombre d'enfants et les parents sont appelés à participer à la gestion et à l'orientation pédagogique laquelle est plutôt de type libertaire. Elle parle aussi de l'existence d'une trentaine de garderies populaires au Québec à la fin de l'année 1973. D'après Bouchard et Spain, "de 1972 à 1974 le programme fédéral d'initiatives locales (PIL) engendre la création de 70 garderies" (Bouchard et Spain, 1982, p. 4) dans tout le Québec.

La naissance des garderies populaires ne se fait pas sans heurt. D'abord, comme le souligne Côté (1973), le caractère provisoire de ces garderies pose des problèmes tels ceux de l'insécurité chez le personnel, le manque de qualification de celui-ci, la difficulté à investir dans l'équipement, la participation limitée des parents, etc. Ensuite, comme le montre Bérubé (1973), le phénomène des garderies populaires soulève un conflit de juridiction. En effet, la garde de jour, à l'instar de ce qui touche la sécurité sociale ou l'éducation, devrait dépendre du gouvernement provincial. Mais celui-ci hésite à investir dans ce domaine jugé non prioritaire ou à prendre en main les garderies PIL à la fin des subventions. Il va même, de l'avis des personnes concernées (Chatillon et Larose, 1973), jusqu'à provoquer

une retenue des fonds fédéraux. Il s'ensuit un mouvement de regroupement des garderies populaires, le Comité de liaison des garderies populaires (C.L.G.P.), qui marque le début d'une série de revendications qui teintera tout le développement des services de garde. Enfin, un autre conflit voit le jour, cette fois entre les garderies privées et les garderies populaires. Jeanne Gélinas (1973), présidente de l'Association des propriétaires de garderies du Québec, craint la fermeture des garderies privées au profit des garderies subventionnées, ce qui peut entraîner des pertes d'emploi. Le prix modique des unes par rapport aux autres, possible grâce aux subventions, justifie cette crainte. De leur côté, les garderies populaires soutiennent que les garderies privées coûtent trop cher et sont inaccessibles aux familles à faible revenu alors que ce sont ces dernières qui en auraient le plus besoin, soit les familles monoparentales, les familles dans l'obligation d'avoir recours à deux salaires pour survivre, etc.

A la même époque, le gouvernement provincial "veut assumer ses responsabilités dans le champ de la garde des enfants" (ministère des Affaires sociales, p. 1). C'est dans cet esprit qu'il publie, en 1972, les "Normes des garderies de jour". A partir de cette date, il devient obligatoire d'obtenir un permis du ministère des Affaires sociales pour exploiter une garderie de jour et respecter certaines règles concernant l'admission et l'inscription des enfants, le personnel, le programme, la santé et l'alimentation, les locaux et l'équipement. Les termes "garderie de jour", "halte-garderie" et "centre post-scolaire" sont différenciés. Quant aux maternelles, elles relèvent déjà du ministère de l'Éducation. Les "Normes des garderies de jour" commencent à répondre à plusieurs lacunes soulevées antérieurement: manque de contrôle, confusion entre les services... Tout n'est sûrement pas parfait pour autant puisque Gélinas (1973) assure que "des garderies clandestines naissent à profusion" (p. 7).

Ce n'est cependant qu'en 1974, à la fin des projets PIL, que le gouvernement provincial met sur pied une véritable politique en matière de garde d'enfants. Cette politique, connue sous le nom de "Plan Bacon", prévoit des subventions aux parents dont le montant varie en fonction des revenus de ceux-ci.

Le plan Bacon est critiqué par le Comité de liaison des garderies

populaires (1974) qui revendique un réseau de garderies populaires financé par l'Etat et contrôlé par les usagers. Pour ce comité, le plan Bacon n'est qu'une mesure de bien-être social.

Bien que le plan Bacon marque la fin des véritables garderies populaires, il n'en demeure pas moins que, dans les années qui suivirent, de plus en plus de garderies ouvrirent leurs portes. Le mouvement des revendications s'élargit aussi -le C.L.G.P. devient SOS garderies- puis s'effrite à cause de dissensions internes. Très vite, le ministère des Affaires sociales ressent le besoin d'obtenir plus d'information sur le réseau des garderies. Il s'inquiète même du nombre restreint de familles qui bénéficient des subventions. Dans cette optique, N. Ouimet est chargé de réaliser une enquête. Au moment où celle-ci a lieu (septembre 1975), 338 garderies détiennent ou ont demandé un permis du MAS. Plus de la moitié de ces garderies se situent dans la région du Montréal métropolitain. Cent soixante sont des corporations à but lucratif, 142 des corporations sans but lucratif et 36 des associations coopératives. Les résultats de l'enquête de Ouimet portent sur 183 établissements. Un des premiers points qui ressort est que 28,5% des établissements sont des prématernelles ne répondant pas à un besoin de garde. Dans les garderies proprement dites, le français est la langue la plus utilisée. Les trois quarts des établissements sont entièrement financés par les parents. Quant à la qualité des services, il semble qu'elle laisse à désirer tant au niveau des programmes qu'à ceux de la formation du personnel, de l'utilisation des ressources professionnelles, de l'implication des parents et du respect des normes.

Le réseau des garderies continue de croître. La question de la garde des enfants est de plus en plus étudiée que ce soit par le gouvernement, par les garderies elles-mêmes ou par des groupes de pression dont le Regroupement des garderies sans but lucratif du Québec (RGQ) né en 1978 avec pour objectif de refaire un regroupement de garderies. Cette même année, le gouvernement publie le rapport du Comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance mais le plus gros pas est fait en décembre 1979 avec l'adoption de la loi 77, loi sur les services de garde à l'enfance qui crée l'Office des services de garde à l'enfance.

L'Office des services de garde à l'enfance commence à opérer en octobre

1980. Il se fixe comme première tâche de faire un bilan de la situation des garderies existantes. A cette fin, Brouillet et al mènent une enquête qu'ils publieront en 1981 sous le titre Des garderies malgré tout. En cinq ans, c'est-à-dire depuis l'enquête de Ouimet, les garderies ont augmenté en nombre et un changement important s'est effectué au niveau du statut légal: les garderies sans but lucratif ont doublé alors que les garderies à but lucratif ont chuté de moitié, ce qui fait que, si les deux existaient en nombre à peu près égal en 1975, en 1980, 81,6% de toutes les garderies sont sans but lucratif.

Le rapport de Brouillet et al, Les garderies malgré tout, donne aussi l'impression d'une nette amélioration de la qualité des services fournis par les garderies comparé à 1975. Mais, de nombreux problèmes subsistent: difficultés financières, problèmes liés aux locaux, faible participation des parents, conditions de travail qui laissent à désirer.

BILAN

Cinq formes de garde en groupe viennent d'être exposées: les salles d'asile, les crèches, les garderies de guerre, les garderies privées et les garderies populaires. Ces formes correspondent à des moments dans l'histoire. Elles soulèvent parfois les mêmes questions. A qui s'adresse la garderie? Qui doit payer ce service? Ces questions se greffent souvent autour d'un axe central: bien-être social ou éducation?

Avec les années '80, une troisième avenue s'est développée: celle de la condition féminine. En marge de ces questions, un élément nouveau surgit parfois. C'est le cas notamment de l'idée de participation des parents qui naît dans les années '70 mais qui éprouve toujours des difficultés à s'épanouir. Enfin, la garde des enfants rappelle autant l'implication du Québec dans des grands courants mondiaux que la prégnance de caractéristiques propres comme celle de la coexistence de deux communautés linguistiques distinctes visibles tout au long du chemin parcouru des salles d'asile francophones en passant par les garderies de guerre et les garderies privées des années '60 plutôt anglophones jusqu'aux garderies populaires à nouveau majoritairement francophones.

La garde en groupe des jeunes enfants a certes pris beaucoup d'importance dans les dernières années mais elle avait existé avant et a subi des hauts et des bas. Par contre elle n'a jamais été la seule forme de garde. Ainsi, d'après Bradbury (voir Clio 1982), dans les années 1860, seulement 1% des orphelines de l'orphelinat Saint-Alexis n'ont plus de parents. Les autres passent un certain temps à l'orphelinat puis retournent dans leur famille. Atherton (1914) parle de la Montreal Ladies' Benevolent Society qui recueille des enfants abandonnés et déplore le fait que ces enfants soient repris par leurs parents lorsqu'ils atteignent l'âge de gagner un salaire. Il s'agit dans ce dernier cas d'enfants de plus de six ans. Ces pratiques montrent la possibilité de formes de garde peu connues qui se rapprochent de la mise en nourrice ou en apprentissage caractéristique des siècles précédents en ce sens qu'elles impliquent une séparation de l'enfant et de sa famille s'échelonnant sur plusieurs années. Une autre forme de garde semble également avoir été courante: les plus vieux d'une famille, les filles surtout, restent dès l'âge de 10 ou 11 ans à la maison pour prendre soin des plus jeunes.

Plusieurs études, plus récentes, portent sur les modes de garde des jeunes enfants. En 1970, une étude du Bureau de la main-d'oeuvre féminine (ministère du Travail du Canada), montre que plus de la moitié des enfants de moins de 6 ans dont la mère travaille sont gardés à la maison par le père, par un autre parent ou par une personne étrangère à la famille et qu'environ le quart des enfants le sont à l'extérieur par une personne étrangère à la famille ou par un parent. Une étude de Statistique Canada publiée en 1981 montre qu'un peu plus de la moitié des enfants d'âge préscolaire se font garder par des personnes autres que leurs parents et que cette proportion atteint 76% lorsque seuls les enfants de mère active sont considérés. Les modes de garde utilisés pour ces derniers sont la garde dans une autre maison privée, la garde à la maison, la maternelle, la prématernelle et la garderie. Bélanger et LeDuc (1977) considèrent, dans leur étude La garde de jour des enfants d'âge préscolaire dans la région 6C que, pour le travail ou les études, les femmes ont recours le plus souvent aux services d'une gardienne ou d'une garderie. Ruel et Cloutier (1979) estiment que dans la région 03 (Québec) environ 15% des places de garde sont comblées par les garderies à permis, 30% par les garderies familiales et 55% par la garde à domicile.

La décision de faire garder son ou ses enfants et le choix d'un mode particulier de garde sont dépendants de quantité de facteurs tant individuels que sociaux qu'il serait trop long d'examiner ici. Rappelons que la plupart des études considèrent que le phénomène des garderies, tel que nous le connaissons actuellement, date du début des années '70, qu'il est d'abord un phénomène urbain, qu'il va de pair avec quantité de changements au niveau de la composition des ménages et des familles, du rôle de la femme dans la société ou, encore, de l'importance à accorder à l'enfant. Ainsi, au Québec, le nombre des ménages augmente mais leur taille diminue passant de 4,2 personnes en 1961 à 2,9 en 1981, d'après Statistique Canada. Plusieurs facteurs rendent compte de ce changement, entre autres le déclin de la famille élargie. Le nombre de personnes par famille diminue, concouramment à la diminution du nombre d'enfants lequel passe de 2,2 par famille en 1961 à 1,4 en 1981. Les familles monoparentales augmentent. Elles sont majoritairement dirigées par des femmes et résultent de plus en plus souvent d'un divorce. Le taux d'activité des femmes augmente, en particulier celui des femmes mariées qui atteint, toujours d'après Statistique Canada, 47,1% en 1981 alors qu'il n'était que de 14,4% vingt ans plus tôt. Ces changements d'ordre statistique reflètent d'autres changements, aux niveaux des mentalités ou de la politique. En guise de conclusion, il est bon d'ajouter que l'étude de Pelletier (1982) montre que la population est de plus en plus favorable à un réseau de garderies gratuites et accessibles à tous, ce qui constitue en soi un changement important dans l'histoire des services de garde au Québec.

Nanouk Daudelin
Laboratoire d'éthologie humaine
Université du Québec à Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC, Projet de loi 77: lois sur les services de garde à l'enfance, Québec, Editeur officiel du Québec, 1979.
- ATHERTON, W.H, Montreal 1535-1914: under British rule 1760-1914, Montréal, S.J. Clarke, 1914.
- BELANGER, D. et LEDUC, M., La garde de jour des enfants d'âge préscolaire dans la région 6C, Rapport de recherche, Longueuil, Centre de services sociaux Richelieu, 1977.
- BELANGER, P.W., "Quelques aspects sociaux de l'éducation préscolaire", in l'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec: Les enfants québécois. Les comptes rendus et mémoires du symposium sur l'éducation des enfants d'âge préscolaire au Québec tenu à l'Université Sir George Williams à Montréal, octobre 1968, Outremont, l'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, 1968.
- BERUBE, M., "La promotion du provisoir", Education et société, 4-5, pp. 10 et 11, 1973.
- CHATELAINE, "Bottin des garderies populaires (Le)", Châtelaine, novembre 1973, pp. 39 et 81.
- BOUCHARD, L., et SPAIN, R., Les services de garde au Québec: une vue d'ensemble, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 1982.
- BROUILLET, C., MERCIER, C. et TESSIER, R., Des garderies malgré tout: situation des garderies au Québec en 1981, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 1981.
- BUREAU FEDERAL DE LA STATISTIQUE, Recensement du Canada 1961, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- CHATILLON, C., et LAROSE, M., "Pour répondre aux besoins: ce qui existe... ce

- qui devrait exister", Education et société, 4-5, 1973, pp. 12 et 13.
- CLIO, Le Collectif (DUMONT, M., JEAN, M., LAVIGNE, M., STODDART, J.), L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Quinze, 1982.
- CLOUTIER, R., et TESSIER, R., La garderie québécoise: analyse fonctionnelle des facteurs d'adaptation, Sainte-Foy, La Liberté, 1981.
- COMITE DE LIAISON DES GARDERIES POPULAIRES, Recommandations du comité de liaison des garderies populaires à propos du document de travail sur les services de garde des enfants au Québec présenté par le ministère des Affaires sociales, 1974.
- CONSEIL CANADIEN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL, Services de garde d'enfants, Rapport d'une enquête nationale, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1972.
- COTE, L., "C'est quoi le problème?", Châtelaine, novembre 1973, pp. 36, 38, 77, 78, 79 et 81.
- CROSS, S.D., "La majorité oubliée: le rôle des femmes à Montréal au 19e siècle, in M. LAVIGNE, Y. PINARD (eds), Les femmes dans la société québécoise: aspects historiques, Montréal, Boréal Express, 1977.
- DAVIDSON, F. et MAGUIN, P., Les crèches: réalisation, fonctionnement, vie et santé de l'enfant, Paris, ESF, 1972.
- DUMONT, M., "Des garderies au 19e siècle: les salles d'asile des Soeurs Grises à Montréal", in N. FAHMY-EID et M. DUMONT, Maitresses de maison, maitresses d'école: femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Montréal, Boréal Express, 1980, pp. 261-285.
- FEIN, G.G. et CLARKE-STEWART, A., Day care in context, New York, Wiley, 1973.
- FOREST, I., Preschool education: an historical and critical study, New York, Macmillan, 1927.

GELINAS, J., "Les garderies privées au Québec", Education et société, 4, no 5, 1973, pp. 6 et 7.

JOFFE, A., "Les conditions et les besoins préscolaires du Québec, secteur ethnique, in L'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, Les enfants québécois, Les comptes rendus et mémoires du symposium sur l'éducation des enfants d'âge préscolaire au Québec tenu à l'Université Sir George Williams à Montréal, octobre 1968, Outremont, L'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, 1968.

KERR, V., "One step forward -two steps back: child care's long american history", in P. ROBY (ed), Child care, who cares?, New York, Basic, 1973.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, Normes des garderies de jour, Québec, ministère des Affaires sociales, 1972.

MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, Les mères au travail et les modes de garde de leurs enfants, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

MONTREAL COUNCIL OF SOCIAL AGENCIES, A survey of day care facilities for children of metropolitan Montreal, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

OUMET, N., La situation des garderies au Québec, Québec, ministère des Affaires sociales, 1976.

PELLETIER, G., Des garderies, garderies..., Montréal, Université de Montréal, 1982.

CHATELAINE, "Qu'est-ce qu'une garderie pop?", Châtelaine, novembre 1973, p. 37.

RUDERMAN, F.A., Child care and working mothers: a study of arrangements made for day time care of children, New York, Child Welfare League of America, 1968.

SANTE ET BIEN-ETRE SOCIAL, La garderie de jour au service de la famille moderne, Procès-verbal d'un colloque, Ottawa, septembre 1969, Ottawa, Information Canada, 1974.

STATISTIQUE CANADA, Premiers résultats de l'enquête de 1981 sur la garde des enfants, Document de recherche de l'enquête sur la population active, no 31, Ottawa, Ministre des approvisionnements et services, 1982.

STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada de 1981, Ottawa, Ministre des approvisionnements et services, 1981.

STEINFELS, M. O'Brien, Who's minding the children, The history and politics of day care in America, New York, Simon and Schuster, 1973.

TOWNSEND, N., "Pre-School conditions and needs in Quebec" in, l'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, Les enfants québécois, Les comptes rendus et mémoires du symposium sur l'éducation des enfants d'âge préscolaire au Québec, tenu à l'Université Sir George Williams à Montréal, octobre 1968, Outremont, L'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, 1968.

L'ENTREPRISE PRIVÉE ET LA LEGISLATION QUEBÉCOISE RELATIVE AU FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL

Gabriel Dussault

En moins d'une décennie et sous les gouvernements de trois partis différents, le Québec a adopté trois lois linguistiques. L'évolution de cette législation a été notamment marquée par une préoccupation croissante à l'égard du statut du français comme langue de travail. Elle a été scandée par la tenue d'une commission d'enquête et de deux commissions parlementaires, sans compter celle de l'automne 1983, où les représentations de l'entreprise privée ont occupé une place considérable.

A ces occasions, plusieurs interventions ont été réalisées par des représentants de l'entreprise privée. Toutefois, l'on ne connaît guère la place et l'importance relatives des représentations faites par les entreprises proprement dites, les associations d'entreprises et les organismes patronaux dans les mémoires successivement soumis à la Commission Gendron, aux Commissions parlementaires chargées de l'étude des projets de la loi 22 (1974) et de la loi 1 (1977), ainsi qu'à celle de l'automne 1983.

Une meilleure connaissance de ces interventions permettrait de déterminer et de mesurer l'évolution des attitudes de la direction au sein de l'entreprise privée à l'égard des diverses dimensions du français comme langue de travail, d'examiner les points de convergence ou de divergence par rapport à une législation linguistique à la fois de plus en plus détaillée et de plus en plus contraignante.

En somme, s'agissant des interventions de l'entreprise privée en pareil contexte, l'on peut se demander quelle en fut l'importance exacte; quelles attitudes à l'égard de la langue de travail elles traduisirent, quel enseignement fournissent-elles sur la logique de l'intervention de l'Etat et de ses relations avec le pouvoir économique. Un tel questionnement s'inscrit dans le prolongement de trois catégories de travaux et permettrait d'apporter des contributions. Il s'agit: 1) les travaux traitant de l'intervention de l'Etat en matière de langue; 2) les études sur la francisation des entreprises au

Québec; 3) l'analyse des mémoires présentés à l'occasion des commissions parlementaires.

L'INTERVENTION DE L'ETAT

Ressortissant aux disciplines diverses de la science politique, de l'histoire du droit linguistique et du droit linguistique comparé, de la sociologie du langage et de la planification linguistique, une bonne part des travaux de cette première catégorie sont essentiellement descriptifs (voir, par exemple, Falch, 1973; Kloss, 1970; Turi, 1977).

Quant aux nombreuses études monographiques ou théoriques ayant quelque portée explicative, et dont nous avons pu consulter un assez vaste échantillon, les éléments d'explication qu'elles proposent se ramènent, en dernière analyse, surtout lorsqu'il s'agit de "planification du statut" des langues, à des raisons d'intervention dont le petit nombre et la récurrence, d'un analyste à l'autre, d'un dossier à l'autre, sont d'autant plus remarquables que grande est la diversité des lieux, des temps, des régimes politiques et des situations linguistiques considérés.

S'il est en effet acquis qu'il ne saurait y avoir d'intervention étatique en cette matière sans "de très bonnes raisons, car les hommes politiques n'interviennent qu'à la dernière extrémité dans ce domaine, sachant d'instinct que le citoyen y est d'une grande sensibilité, qu'il y a donc pour eux des risques, surtout lorsque la nation comporte plusieurs langues et cultures" (Corbeil, 1980, p. 7), les raisons le plus souvent évoquées, implicitement ou explicitement, sont typiquement de deux ordres, correspondant aux deux logiques du Janus étatique selon qu'il regarde à l'extérieur ou à l'intérieur de ses propres frontières.

Une première logique commandant l'intervention de l'Etat paraît bien être, en effet, celle de l'INTEGRITE de l'Etat-nation: l'Etat intervient alors dans le champ du langage pour affirmer ou pour affermir, à la fois instrumentalement et symboliquement, sa distinctivité, son altérité, son autonomie, son indépendance et sa souveraineté plus ou moins complètes par rapport aux autres Etats (Bouthillier et Meynaud, 1972; France, 1975; Knappert, 1968; Lewis, 1972), en utilisant cette propriété divisive qu'a la

langue d'être, à la fois instrumentalement et symboliquement, un "boundary-marker" (Rubin, dans O'Barr and O'Barr, 1976), un "boundary maintenance mechanism" (O'Barr, 1976) susceptible, selon l'expression difficilement traduisible de J.A. Fishman de nourrir une "contrastive self-identification". D'autres interventions motivées par les rapports de force qu'entretiennent les Etats, ou par la concurrence de prestige et la concurrence économique qu'ils se livrent (Bouthillier et Meynaud, 1972; Gordon, 1978; Rubin, 1977), procèdent en définitive de cette même logique de la défense et de la promotion ad extra des intérêts de l'Etat-nation.

La seconde logique commandant l'intervention de l'Etat en est une d'INTEGRATION. L'Etat intervient alors en matière de langue pour l'une des raisons suivantes: soit pour exprimer, renforcer ou même créer à l'intérieur de ses frontières, par delà tous les clivages, divisions et contradictions, l'unité, la cohésion, l'indivision, l'intégration à la fois instrumentale et symbolique de la nation (Balibar et Laporte, 1974; Barnes, dans Rubin, Jernudd et alii, 1977; Bretton, Leibowitz, O'Barr, dans O'Barr and O'Barr, 1976; Brunot, 1967; Castonguay, 1978; De Certeau et alii, 1975; Dion, 1981, et dans Martin, 1981; Fishman, 1972b; Knappert, 1968; Mazrui, 1975; Quenneville, 1974) en raison sans doute de la relation extrêmement étroite, sinon inconditionnelle (Deutsch, dans Fishman, 1968; Rustow, dans Les Etats multilingues, 1978), entre langue, nationalité et nation (Bouthillier et Meynaud, 1972; Deutsch, Goodman, Haugen, Jakobson, dans Fishman, 1968; Fishman, 1972a; Gordon, 1978; Kelman dans Rubin and Jernudd, 1971; Touret, 1972); soit encore pour apaiser, gérer, résoudre des tensions ou conflits précisément linguistiques menaçant à la limite l'unité et la cohésion nationales (Apta, Bretton, Das Gupta, dans O'Barr and O'Barr, 1976; Bastarache, 1980; Baudoin et Masse, 1973; Bouthillier et Meynaud, 1972; Corbeil, 1980; Donneur, dans Les Etats multilingues, 1978; Heraud, dans Touret, 1972; Laporte, 1978; Plourde, 1972; Pool, dans Fishman, 1974; Québec, 1972); soit enfin pour diviser les minorités de façon à ce qu'elles ne puissent se constituer en blocs cohésifs menaçant l'intégration du tout sous l'hégémonie d'un groupe (Goodman, dans Fishman, 1968; Lewis, 1972).

A ces deux logiques pourrait s'en ajouter une troisième qui, bien que moins souvent évoquée par les analystes, est également quelquefois soulignée (Baudoin et Masse, 1973; Bouthillier et Meynaud, 1972; Haugen, dans Fishman,

1968; Kerr, 1980; Mallea, 1977; Parisella, 1971). Il s'agit d'une logique que l'on pourrait qualifier d'ELECTORALISTE, l'Etat intervenant alors parce que ceux qui en exercent la puissance estiment pouvoir, par cette intervention, maximiser leurs chances de conserver ou de consolider leur pouvoir. A la réflexion, ces trois logiques pourraient bien en définitive n'en constituer qu'une: celle de l'Etat compris comme "appareil central des mégamachines sociales" et qui, précisément à ce titre d'appareil, "potentiellement ou réellement, alternativement ou simultanément, est (...) le défenseur du Tout contre les périls extérieurs et intérieurs, l'asservisseur des parties par le Tout, l'asservisseur du Tout pour ses fins particulières, l'exploiteur des autres parties et du Tout" (Morin, 1977).

Sans nier, bien au contraire, la portée explicative générale de ces considérations ni leur pertinence pour l'intelligence des dossiers canadien et québécois, d'autres approches de sociologie politique, aussi différentes que celles, marxiste, d'un Miliband (1973) et, systémique, d'un Lapierre (1973), nous invitent cependant à examiner de plus près les pressions ou demandes en provenance de groupes, dans la société civile, qui cherchent à utiliser le levier de l'Etat pour défendre ou promouvoir leurs propres intérêts matériels et symboliques. En fait, s'agissant plus précisément de politiques linguistiques, des travaux, ici comme ailleurs, ont déjà commencé à mettre en lumière le rôle des groupes de pression linguistiques (Bouthillier, 1979, et dans Martin, 1981; Das Gupta, dans O'Barr and O'Barr, 1976; Macdonald, dans Mallea, 1977; Mallea, 1977; Parisella, 1971). Aucun cependant n'a encore pris pour objet les représentations pourtant fort nombreuses (plus de 180 dans notre dossier, avant 1983) de l'entreprise privée.

Voilà une première lacune qu'une recherche découlant du questionnement précédent pourrait éventuellement combler. Il serait évidemment bien naïf de croire que les mémoires présentés en commission d'enquête ou en commission parlementaire soient les seuls canaux par lesquels les présentations de ce secteur puissent se faire entendre: les indications du contraire ne manquent pas (Parisella, 1971; Stein, dans Mallea, 1977). Ces documents ont cependant le mérite de constituer des démarches spontanées, datées, à caractère public et officiel, et dont tout le monde peut vérifier le contenu.

LA FRANCISATION DES ENTREPRISES AU QUEBEC

Depuis une douzaine d'années, plusieurs études ont porté, en tout ou en partie, sur la langue de travail et la francisation des entreprises au Québec (voir, par exemple, Allaire et Miller, 1980; Breton et Grant, 1981; Dagenais et Van Peeterssen, 1973; De Brouwer, 1973; Laporte, 1974; Secor, 1980). Eu égard à nos préoccupations cependant, ces travaux se soldent par un bilan au moins apparemment contradictoire. A l'époque de la Commission Gendron, on pourrait affirmer qu'"il ne fait aucun doute que les dirigeants d'entreprises montrent beaucoup de réserves face au projet [de francisation] du gouvernement québécois, ces réserves étant, dans plusieurs cas, tenaces et même irréductibles" (Laporte, 1974). Lacroix et Vaillancourt (1981), s'appuyant sur plusieurs recherches récentes, estimaient au contraire, 9 ans plus tard, qu'"il est clair que la majorité des firmes du Québec ont commencé leur processus de francisation avant l'adoption des législations linguistiques québécoises". Qu'en est-il donc au juste? En recourant à une source d'information jusqu'ici inexploitée, l'on pourrait apporter des éclaircissements nouveaux sur ce point.

L'ANALYSE DES MEMOIRES

Même si, comme l'a montré Yvon Thériault, de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, ce sont les projets de loi relatifs à la question linguistique qui, de toute l'histoire des commissions parlementaires au Québec jusqu'à 1982, ont suscité le plus d'attention, seuls les mémoires relatifs au projet de loi 22 ont fait l'objet d'une analyse (Ligue des Droits de l'Homme, 1974). A cela, il faut ajouter l'analyse que Côté et Hamelin (1974) ont livrée des mémoires déposés devant la Commission Gendron. Outre leur caractère ponctuel, ces études n'ont pas touché aux questions que nous soulevons.

Gabriel Dussault
Sociologie
Université Laval

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, Y. et MILLER, R., L'entreprise canadienne et la loi sur la francisation du milieu de travail, Montréal, l'Institut de recherche C.D. Howe, 1980.
- BALIBAR, R. et LAPORTE, D., Le français national. Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution tranquille, Paris, Hachette, 1974.
- BASTARACHE, M., "Droits linguistiques et culturels des Acadiens de 1713 à nos jours", dans DAIGLE, J., (dir.), Les Acadiens des Maritimes, Moncton, Centre d'Etudes acadiennes, 1980, 695, pp. 371-417.
- BAUDOIN, J.-L. et MASSE, C., Etude comparative et évolutive des droits linguistiques en Belgique et en Suisse, Québec, Editeur officiel, 1973.
- BOUTHILLIER, G. et MEYNAUD, J., Le choc des langues au Québec (1760-1970), Montréal, P.U.Q., 1972.
- BRETON, R. et GRANT, G., La langue de travail au Québec. Synthèse de la recherche sur la rencontre de deux langues, Montréal, l'Institut de recherches politiques, 1981.
- BRUNOT, F., Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome IX, 2 vol., Paris, Armand Colin, réédition 1967.
- CASTONGUAY, C., Why Hide the Facts? The Federalist Approach to the Language Crisis in Canada, Ottawa, University of Ottawa, 1978.
- CORBEIL, J.-C., L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin, 1980.
- COTE, A. et HAMELIN, J., Analyse du contenu des mémoires présentés à la Commission Gendron, Québec, Editeur officiel, 1974.
- DAGENAIS, M. et VAN PEETERSSEN, A., "L'utilisation du français comme langue de travail au Québec: possibilités et contraintes économiques", in Etude E22 réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec,

- KERR, R., "Language and the Law in Canada", in MENEZES, J., Legal Perspectives on Contemporary Social Issues, Decade of Adjustments, Toronto, Butterworths, 1980, pp. 20-35.
- KLOSS, H., Les droits linguistiques des Franco-Américains aux Etats-Unis, Québec, P.U.L., Travaux du CIRB, Série A, no 2, 1970.
- KNAPPERT, J., "The Function of Language in a Political Situation", Linguistics, 39, 1968, pp. 59-67.
- LACROIX, R. et VAILLANCOURT, F., Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), Québec, Editeur officiel du Québec, 1981.
- LAPIERRE, J.-W., L'analyse des systèmes politiques, Paris, P.U.F., 1973.
- LAPORTE, P.E., L'usage des langues dans la vie économique au Québec: situation actuelle et possibilités de changement, Québec, Editeur officiel du Québec, 1974.
- LEWIS, E.G., Multilingualism in the Soviet Union. Aspects of Language Policy and its Implementation, La Haye, Mouton, 1972.
- LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, Analyse des mémoires à la Commission parlementaire sur le projet de loi 22, juillet 1974, miméo.
- MALLEA, J.R., (ed.) Quebec's Language Policies: Background and Response, Québec, P.U.L., 1977.
- MARTIN, A., dir., L'Etat et la planification linguistique. Tome I: Principes généraux; Tome II: Etudes de cas particuliers, Québec, Editeur officiel du Québec, 1981.
- MAZRUI, A.A., The Political Sociology of the English Language. An African Perspective, La Haye, Mouton, 1975.
- MILIBAND, R., L'Etat dans la société capitaliste, Paris, Maspéro, 1973.

- MORIN, E., La Méthode. I. La Nature de la nature, Paris, Seuil, 1977.
- O'BARR, W.M. et O'BARR, J.F., (ed.), Language and Politics, La Haye, Mouton, 1976.
- PARISELLA, J.E., Pressure Group Politics. Case Study of the St-Léonard Schools Crisis, Unpublished M.A. Thesis, McGill University, 1971.
- PLOURDE, G., Options politiques fondamentales de l'Etat plurilingue, Québec, P.U.L., 1972.
- QUEBEC, Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Livre I: La langue de travail; Livre II: Les droits linguistiques; Livre III: Les groupes ethniques, Québec, Editeur officiel du Québec, 1972.
- QUENNEVILLE, J.G.P., The Emergence of French Canada in Domestic and External Politics, Thèse (Ph.D.), University of Notre-Dame, 1974.
- RUBIN, J. et JERNUDD, B.H., (eds), Can Language be Planned? Sociolinguistic Theory and Practice for Developing Nations, Honolulu, The University Press of Hawaii, 1971.
- RUBIN, J., et JERNUDD, B.H. et alii, (eds), Language Planning Processes, New York, Mouton Publishers, 1977.
- SECOR INC., Le processus de francisation dans 10 grandes entreprises établies au Québec, Montréal, 1980, miméo.
- TOURET, B., L'aménagement constitutionnel des Etats de peuplement composite, Québec, P.U.L., 1973.
- TURI, G., Les dispositions juridico-constitutionnelles de 147 Etats en matière de politique linguistique, Québec, CIRB, 1977.

HISTOIRE PSYCHIATRIQUE ET MARGINALISATION PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Anne Hébert

On connaît l'importance du travail, dans nos sociétés, par rapport au statut social. Toute mise à l'écart, toute difficulté d'accès ou tout renvoi à des emplois inférieurs entraînent inévitablement une détérioration du statut social et une marginalisation sociale. Qu'en est-il lorsqu'on réinsère au marché du travail des personnes ayant vécu une expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique? Ces personnes vivent-elles des problèmes différents de marginalisation par rapport au marché du travail?

Ce texte répond à ces questions. Il est divisé en deux parties. La première expose rapidement la problématique nouvelle de la question de la réinsertion sociale et professionnelle des ex-patients psychiatriques et la deuxième fait part des résultats d'une recherche effectuée au cours de l'année 82-83 dans le cadre d'un contrat de recherche avec le Secrétariat d'Etat du Canada et la Commission des droits de la personne du Québec¹.

Nouvelle orientation dans les soins psychiatriques

Le thème de la réinsertion sociale de "l'ex-patient psychiatrique" est presque essentiellement un produit de la seconde moitié du XXe siècle.

Au cours de cette période, des changements importants se sont opérés dans le type de prise en charge des personnes "malades mentales". Jusqu'ici associée à des mesures de ségrégation sociale, la prise en charge se définit maintenant comme conciliable avec l'intégration de ces personnes dans la communauté.

L'avènement des drogues psychotropes a favorisé l'essor d'une telle approche. En effet, le contrôle chimique de la "maladie mentale", particulièrement des symptômes nuisibles à l'insertion sociale, permet la réduction de la durée des séjours en institution et la sortie de patients autrefois considérés comme chroniques.

Outre la montée d'une nouvelle expertise médicale, ces changements proviennent aussi d'un mouvement de contestation de la formule asilaire et d'une volonté de l'Etat d'intervenir dans ce secteur par le biais d'une approche nouvelle dans les hôpitaux. De nouvelles professions sont même apparues dans le système de soins et ont été chargées de concrétiser les nouvelles politiques d'ouverture. Leurs interventions ont visé à favoriser le retour des ex-patients dans la communauté. Dans cette optique, le travail a été perçu comme un moyen de réaliser ce retour.

Plusieurs réformes gouvernementales au cours de cette période² consacrent le nouveau modèle de la psychiatrie moderne: un modèle axé sur la réinsertion, où l'hôpital n'est plus le seul lieu de traitement et où plusieurs dispositifs existent pour soigner le plus près du milieu.

Du coup, la condition du patient psychiatrique s'est modifiée. Ses séjours à l'hôpital sont devenus brefs; son traitement s'est prolongé à l'extérieur de l'hôpital et les médicaments sont devenus les éléments essentiels de ce traitement.

Au cours de cette période, la population qui vivait l'expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique s'est accrue considérablement. Plusieurs chiffres tendent même à démontrer que la situation est devenue dramatique. Par exemple, l'augmentation des hospitalisations était telle qu'on évaluait qu'environ 8 à 10% de la population canadienne était susceptible de vivre un jour une admission en milieu psychiatrique³. Ces hospitalisations arrivaient le plus souvent à un âge où l'on est normalement actif sur le marché du travail.

D'autres données étaient inquiétantes: 75% des admissions étaient en fait des réadmissions. Ces chiffres décrivent le phénomène désigné par le terme "revolving door". Ainsi, pour un bon nombre des personnes qui ont eu un contact avec le milieu hospitalier psychiatrique, il sera difficile d'échapper aux remous des réhospitalisations.

La réinsertion implique un déversement continu sur le marché du travail d'une population ayant connu une expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique, ce qui ne peut qu'engendrer une multiplicité et une

diversité de problèmes de réintégration au travail.

Comment, pour ces personnes l'interrelation entre l'histoire d'hospitalisation et l'histoire de travail se traduit-elle? Quels sont les processus de réinsertion? Cette population vit-elle une marginalisation par rapport au marché du travail?

La nouvelle condition du patient psychiatrique et son mode de relation à l'hôpital sont-ils conciliables avec un maintien sur le marché du travail? Si le stigmate de l'hospitalisation a changé de forme, est-il devenu, pour autant, moins préjudiciable?

Les études existantes sur le sujet nous renseignent peu sur les processus de réintégration. Leur niveau de connaissance est même déficient⁴. Certes, dans l'ensemble, ces études reconnaissent l'existence d'un phénomène de détérioration suite à l'hospitalisation. Toutefois, elles véhiculent un modèle d'analyse centré sur la situation d'emploi après l'hospitalisation et attribuent le faible pourcentage de travailleurs impliqués aux attitudes discriminatoires des employeurs et aux difficultés, pour les patients, de cacher leur passé.

Par ailleurs, ces études tiennent rarement compte de la diversité de la population concernée, diversité quant à l'histoire sociale, psychiatrique et professionnelle.

Selon quelques-unes toutefois, le phénomène de détérioration n'affecte pas l'histoire de travail de tous les ex-patients. Par exemple, pour Simmons⁵, l'histoire professionnelle antérieure est déterminante du maintien au travail après une période d'hospitalisation. Pour d'autres auteurs⁶, les processus de réinsertion varient selon certaines caractéristiques sociales, psychiatriques et professionnelles.

Sur la base de ces constatations, l'on ne peut conclure qu'à un besoin urgent d'études sur les processus de réintégration au travail qui tiendraient compte de la diversité des situations qui se présentent.

C'est un peu dans cette optique que nous avons réalisé une recherche

dont les objectifs étaient de décrire les différents processus de réinsertion au travail d'ex-patients d'hôpitaux psychiatriques.

Nous avons suivi, à cette fin, une cohorte issue, en 1979, de trois hôpitaux de Montréal⁷. Les données ont été recueillies à partir des dossiers des hôpitaux et des dossiers des services auxiliaires d'emploi. Nous avons reconstitué l'évolution de l'histoire professionnelle avant la période d'hospitalisation. Les catégories suivantes ont servi à classer la population: dépendant, ménagère, assisté social, chômeur, étudiant, travailleur, retraité.

De ces données, il ressort que la population sortante de ces trois hôpitaux psychiatriques est très diversifiée et possède des caractéristiques qui ressemblent à celles de la population générale du Québec.

Toutefois, elle s'en différencie sur certains points: les "ex-patients" sont, en général, moins scolarisés et on y compte aussi un peu plus de femmes; il y a une différence marquée au niveau de l'état civil: ces personnes vivent dans des situations familiales caractérisées par l'isolement; le taux des célibataires est particulièrement élevé (entre 40% et 52% comparativement à 31% pour le Québec) et les séparé(e)s-divorcé(e)s comptent pour 18-20% du total, soit trois à quatre fois plus que la moyenne provinciale.

Quant à l'histoire psychiatrique de cette population, on peut dire qu'elle est caractéristique du mode actuel de traitement.

La période d'hospitalisation est récente pour la majorité. Elle ne remonte pas à plus de quatre ans pour 60%. Vingt-neuf pour cent des sujets connaissent leur première admission en 1979. La durée moyenne des séjours est courte, soit un mois, mais la récurrence est rapide. Pour 75% de notre échantillon, elle a lieu dans les trente-six mois qui suivent la première admission.

Aussi, cette expérience intervient tôt dans la vie des gens: pour presque la moitié, elle survient avant 26 ans. Après la première admission, la majorité des sujets sont suivis à l'externe et prennent des médicaments⁸.

Nous avons distingué deux groupes modèles d'hospitalisation. Un premier, constitué de 172 personnes, pour qui une expérience d'hospitalisation ne risque plus de se répéter⁹ et un deuxième, plus important, composé de personnes qui ont vécu plus d'une hospitalisation ou qui ont de bonnes chances d'en vivre d'autres. Avec ces deux groupes, nous avons voulu vérifier l'incidence des expériences d'hospitalisation sur le retour au travail.

HISTOIRE DE TRAVAIL ET HISTOIRE D'HOSPITALISATION: LA DYNAMIQUE DU RETRAIT

Si l'on compare la situation de travail avant et après la période d'hospitalisation des deux groupes modèles étudiés, le phénomène suivant ressort: il y a une relation entre l'histoire d'hospitalisation et l'histoire de travail. Elle se traduit par une réduction progressive de la présence sur le marché du travail de cette population.

Ainsi, avant la première hospitalisation, entre 60% et 70% des sujets de notre échantillon avaient une expérience du marché du travail¹⁰. A la fin de la période étudiée, les personnes présentes sur le marché du travail ne comptaient plus que pour 13% et 20% du total dans les deux groupes modèles.

Comment expliquer une si forte détérioration? Est-elle liée à la diminution de certaines catégories (les ménagères, les retraités) et à l'augmentation de certaines autres telles les jeunes, les étudiants, les travailleurs, les sans expérience? A tout le moins, de telles hypothèses semblent davantage expliquer la dynamique des retraits. Voyons cela de plus près.

Avant la première admission, l'histoire de travail de notre population, quelle que soit l'histoire d'hospitalisation, est somme toute assez semblable. Toutefois, pour les deux groupes modèles, le pourcentage de travailleurs diminue considérablement avant la première hospitalisation. Ceci s'expliquerait, d'une part, par une situation de travail assez précaire chez certains et, d'autre part, par le fait que des choix de carrière (ménagères, retraités) se sont opérés avant la première admission.

Par exemple, pour le groupe à hospitalisation unique, cette baisse est

liée à une présence plus élevée de retraités et de ménagères. Pour le groupe ayant connu plus d'une hospitalisation, il semblerait que les travailleurs connaissent une situation sociale plus fragile dans la mesure où l'on note une augmentation du recours au Bien-être social. Dès lors, l'évolution de leurs histoires de travail se présente différemment. Ainsi, dans le premier groupe, l'impact de l'hospitalisation se traduit par une faible baisse des travailleurs et une légère augmentation des cas de Bien-être social, les pourcentages des autres statuts économiques demeurant à peu près stables. Par contre, dans l'autre groupe, les pertes par rapport au pourcentage de travailleurs sont importantes (passage de 38% à 13%). Il y a de plus tendance à l'homogénéisation des autres statuts économiques vers le Bien-être social de façon accentuée.

L'impact de l'hospitalisation n'est donc pas identique selon les groupes distingués. Toutefois, certains éléments communs nous font croire que la dynamique du retour s'opère de la même manière.

Pour les deux groupes modèles, quand il y a retour au travail, celui-ci se fait par le biais de l'ancien emploi. Pour les personnes ayant quitté leur emploi avant l'hospitalisation ou au cours de celle-ci, et pour celles qui étaient à leurs premières tentatives de recherche d'emploi, il semble très difficile d'accéder au marché du travail. Il en découle, pour la plupart, une détérioration de leur situation, ou mieux un maintien de leur statut antérieur.

D'autres données confirment cette dynamique. Il existerait une distanciation par rapport au marché qui ne revêt pas la même ampleur selon le modèle d'hospitalisation. Cette distanciation devient irrécupérable pour quiconque effectue une coupure trop nette à un moment donné par rapport au marché du travail.

Ainsi, les probabilités de se retrouver sur le marché du travail pour ceux qui travaillaient avant la première hospitalisation sont de 23,5% (plus d'une hospitalisation) et de 67,6% (une seule hospitalisation).

Ces pourcentages sont nettement moins élevés pour ceux qui ont quitté le marché du travail. De plus, pour les personnes devenues ménagères ou vivant des prestations du Bien-être social avant la première

hospitalisation, ces situations deviennent un aboutissement dont on n'échappe plus.

Il y a aussi un impact très différencié de l'histoire d'hospitalisation selon les antécédents sur le marché du travail. La lourdeur de cet impact est en relation inverse avec la durée de la présence sur le marché du travail. Ainsi, plus brève est cette période, moins sont élevées les chances de retour une fois l'expérience d'hospitalisation vécue.

L'impact de l'hospitalisation se développe donc de façon différenciée suivant le moment où il intervient dans la vie des individus, le modèle d'hospitalisation et la situation économique antérieure étant particulièrement déterminants.

Le retrait du marché du travail découle donc de l'impossibilité de ré-entrer ou d'entrer sur le marché du travail une fois qu'on l'a quitté à la suite ou pendant la période d'hospitalisation. Les personnes dans cette situation sont particulièrement vulnérables au processus les marginalisant du marché du travail.

D'autres données confirment¹¹ le caractère différentiel de l'histoire d'hospitalisation sur l'histoire de travail. Elles indiquent que l'impact varie également selon certaines caractéristiques sociales et psychiatriques. Par exemple, les personnes célibataires subissent davantage l'impact de l'hospitalisation que les personnes mariées. Il en est de même des personnes moins scolarisées que les autres. Après une période d'hospitalisation, l'écart est très grand entre ceux qui ont été diagnostiqués schizophrènes et ceux qui ont été définis comme dépressifs, ceux qui ont débuté jeunes et ceux qui ont débuté tardivement leur histoire d'hospitalisation.

Au-delà de ces variations, il ressort surtout que le phénomène de retrait du marché du travail va de pair avec une homogénéisation des statuts professionnels. A la fin de la période d'hospitalisation étudiée, trois statuts dominent¹²: Ce sont les bénéficiaires du Bien-être social avec (43% du total), les ménagères (14%) et les travailleurs (13,9%). L'examen de leurs composantes socio-psychiatriques et de leurs cheminements professionnels montrent que ce sont trois statuts très contrastés.

Ceux qui vivent désormais du Bien-être social possèdent le plus souvent les caractéristiques liées à un maintien sur le marché du travail. Ils sont moins scolarisés et majoritairement célibataires. Leur histoire psychiatrique est lourde: ils ont beaucoup plus d'hospitalisation, ont été hospitalisés jeunes et sont en forte majorité diagnostiqués schizophrènes. L'histoire de travail de ces personnes présente des signes de fragilité dès le début: le pourcentage des non-travailleurs y est plus important avant la première admission. Pour ceux qui ont quitté le marché du travail au cours de leur hospitalisation, cette rupture est définitive.

Quant aux ménagères, elles sont pour la plupart mariées et peu scolarisées. Leur histoire psychiatrique se résume surtout par une entrée tardive sur le marché de l'emploi. On les retrouve davantage dans le groupe des dépressifs. Leur éloignement du marché du travail date pour une majorité d'entre elles (63%) d'avant leur première hospitalisation.

Quant aux travailleurs, ils sont les mieux formés. Leur histoire psychiatrique est plus récente et moins lourde que les autres. Leur histoire de travail est celle d'une stabilité d'emploi car ils ont pu les conserver malgré ces quelques coupures.

Deux éléments essentiels se dégagent des résultats de cette recherche.

Premièrement, pour une majorité de la population sortante actuelle, l'expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique enclenche un processus de marginalisation du marché du travail. Le stigmate qui résulte de l'histoire psychiatrique demeure très fort. Compte tenu de l'ampleur de la population touchée, il risque de contribuer à en marginaliser une bonne partie qui, normalement, serait active sur le marché du travail.

La nouvelle condition du patient psychiatrique et le nouveau mode de relation à l'hôpital ne semblent guère plus conciliables avec le maintien sur le marché du travail. Les objectifs de la "désinstitutionnalisation" ne sont pas atteints. De fait, les difficultés à intégrer le marché du travail et le cercle des réhospitalisations recréent la dépendance institutionnelle. Lorsque l'histoire psychiatrique restreint à une vie sociale marginale, le besoin de "l'asile" revient inlassablement.

Le second résultat concerne l'aspect inégalitaire ou différencié de l'impact de l'hospitalisation sur l'histoire de travail. Le coût du passage à l'hôpital n'est pas le même pour tous. Les ex-patients ne sont pas une population homogène et l'impact de l'hospitalisation varie selon le moment et la manière dont elle survient dans la vie des gens. La présence de trois statuts sociaux prépondérants indique, de plus, qu'il existe des chemins tracés sur lesquels l'histoire d'hospitalisation ne peut avoir le même impact.

En somme, l'expérience de l'hospitalisation s'ajoute aux inégalités de départ. La situation la plus inégalitaire est illustrée par les gens qui vivent désormais des prestations du Bien-être social. Leur histoire psychiatrique est venue donner le coup de grâce à une situation de travail déjà précaire. Leur situation économique de dépendance est un tunnel noir dont ils ne pourront s'échapper que difficilement.

Anne Hébert
Sociologie
Université de Montréal

NOTES

1. Pour plus de détails, voir M. GARON-AUDY, avec la collaboration de Anne Hébert et Alberte Ledoyen "Qui sont les ex-patients psychiatriques?, Rapport de recherche, Commission des droits de la personne du Québec, 1983.
2. Par exemple, des réformes gouvernementales, particulièrement la réforme Castonguay et la loi 48, proposent l'intégration des établissements au réseau général de soins comme moyen d'atteindre une meilleure accessibilité et une meilleure qualité de soins.
3. Chiffres cités dans Canadian Human Rights Commission, Study on Mental Handicap, 1980.

L'augmentation des admissions et réadmissions depuis les vingt dernières années est soulignée dans: "La Statistique de l'hygiène mentale", Admission et radiation des institutions, Vol. 1, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue 83-204, 1975.

4. C'est le constat que fait Chew-Foon Mc Dougall dans Employment of ex-psychiatric patients: a review of the literature, University of Maryland, 1981.
5. Simmons a refait l'histoire de travail de 8 personnes reconnues comme "psychotiques". Voir: SIMMONS, O.G., Works and mental illness, 8 cases studies, John & Wiley & Sons Inc., 1965.
6. Voir à ce sujet les études suivantes:

OLSHANSKY, GROB, EKDAHL, "Survey of employment experiences of patients discharged from three state mental hospital during period 1951-53, Mental Hygiene, 4, October 1960, pp. 510-521.

WANSBROUGH, N. and COOPER, P., Open employment after mental illness, Academic Press Book, 1980.

7. Ces trois hôpitaux sont L.H. Lafontaine, Maisonneuve-Rosemont et Albert-Prévost. Notre échantillon compte 775 personnes.
8. Avant leur première hospitalisation, la majorité des personnes n'avaient jamais eu recours à d'autres services psychiatriques. Une fois enclenché, le mécanisme d'hospitalisation, l'utilisation des services externes deviennent des situations normales pour la majorité. Il en est de même de l'utilisation de la thérapie médicamenteuse. Cet élément n'est pas sans conséquences par rapport à l'insertion au marché du travail mais son rôle est ambigu.
9. Ce sont des personnes "nouvellement entrées" qui n'ont pas connu de réhospitalisation au cours des 36 mois suivant le premier congé. Il semblait raisonnable de penser que ce groupe ne connaîtrait pas d'autres admissions car nos informations indiquaient que les personnes

- connaissant une récurrence la réalisent dans 75% des cas avant les 36 mois qui suivent leur sortie.
10. Cette expérience avait été plus ou moins longue, l'âge à ce moment variant considérablement. Les types d'emplois détenus étaient principalement des emplois non qualifiés dans le secteur des services, de la petite entreprise privée ou de l'administration publique.
11. Nous avons comparé l'évolution de l'histoire professionnelle suite à l'histoire de l'hospitalisation pour chacune des variables suivantes: le sexe, l'état civil, la scolarité, l'âge, l'âge lors de la première hospitalisation, le diagnostic, en tenant compte de l'appartenance au modèle d'hospitalisation.
12. Ces trois statuts forment 70% du total. Parmi les autres statuts, on compte 10% de retraités et 20% pour les autres statuts étudiants, dépendant, autres, etc.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons cherché à étayer le point de vue selon lequel travail salarié et famille, loin de s'opposer ou de fonctionner sur le mode du renouveau pour les femmes, entretiennent des rapports réciproques qui permettent à la discipline de fabrique de renforcer la discipline de famille et réciproquement. Autrement dit, plutôt que de considérer "la famille" comme une entrave partielle ou totale au travail salarié des femmes, nous supposons que l'organisation actuelle de la famille et la place des femmes dans cette organisation structurent la place des femmes dans le salariat et que la place faite aux femmes dans le salariat et les assigée au travail domestique.

Dans cette optique, l'examen de certains facteurs tels la scolarisation, l'immigration interne et externe, la production de la descendance, l'intégration urbaine, l'accès aux biens durables, les réseaux féminins, etc., situés dans leurs relations et dans leurs effets sur la sphère du travail rémunéré et sur celle de la famille, devrait montrer que les processus de prolétarianisation ne sont pas univoques, pas plus qu'ils n'ont un sens linéaire de

LES OUVRIERES DE MANUFACTURES DE VETEMENT A MONTREAL

Marie-Blanche Tahon

L'objectif principal de cette recherche est d'étudier les rapports réciproques entre famille et travail salarié féminin, ce qui devrait permettre une approche de la prolétarisation féminine en partant d'une remise en cause de la définition traditionnelle de la prolétarisation selon laquelle elle est un processus à forme unique qui extrait les travailleurs des rapports dans lesquels ils se trouvent pour les obliger à vendre leur force de travail afin de pouvoir survivre et qui repose sur une prétendue réalité séparant la sphère du travail salarié de celle de la famille. La prolétarisation n'est pas seulement séparation, elle est aussi inscription dans un ensemble de rapports d'association. Elle ne retire donc pas les travailleurs des rapports dans lesquels ils se trouvent mais affecte ces rapports et est affectée par ceux-ci. Par ailleurs, les analyses sur "la double journée de travail" des femmes ne remettent pas fondamentalement en question cette vision dichotomisée travail salarié/famille.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons cherché à étayer le point de vue selon lequel travail salarié et famille, loin de s'opposer ou de fonctionner sur le mode du redoublement pour les femmes, entretiennent des rapports réciproques qui permettent à la discipline de fabrique de renforcer la discipline de famille et réciproquement. Autrement dit, plutôt que de considérer "la famille" comme une entrave partielle ou totale au travail salarié des femmes, nous supposons que l'organisation actuelle de la famille et la place des femmes dans cette organisation structurent la place des femmes dans le salariat et que la place faite aux femmes dans le salariat les assigne au travail domestique.

Dans cette optique, l'examen de certains facteurs tels la scolarisation, l'immigration interne et externe, la production de la descendance, l'intégration urbaine, l'accès aux biens durables, les réseaux féminins, etc., situés dans leurs relations et dans leurs effets sur la sphère du travail rémunéré et sur celle de la famille, devrait montrer que les processus de prolétarisation ne sont pas univoques, pas plus qu'ils n'ont un sens linéaire de

EPS 242

dépossession et de séparation des liens dans lesquels sont placés les travailleurs et les travailleuses. Dès lors, il faut étudier la transformation de ces liens dans des situations de prolétarianisation où les femmes sont actrices et non victimes. Cela revient à cerner comment, tant par leur travail salarié que par leur travail domestique, les femmes sont associées au fonctionnement du capitalisme.

Etudiant des femmes ouvrières occupées dans un secteur "féminisé" et mal payé, menacé par la concurrence étrangère et le travail à domicile et recrutant des immigrantes en grand nombre (les groupes retenus sont les Italiennes, les Haïtiennes, et des citadines récentes Québécoises), l'on peut, à partir de ces prémisses formuler cinq hypothèses.

La vente de la force de travail féminine, en particulier la force maternelle, s'inscrit, en milieu urbain, dans une stratégie familiale de recherche d'une intégration sociale

Cette intégration sociale passe par (ou se projette dans) l'acquisition de biens de consommation durables, en particulier un logement qui rompt avec l'éventuelle précarité matérielle antérieure en matérialisant un certain enracinement.

Cette intégration sociale passe aussi (ou se projette dans) par la scolarisation des enfants afin qu'ils échappent à la "condition ouvrière" et à la condition de non-citadins et/ou d'immigrés.

L'école et la ville d'aujourd'hui, en autonomisant (au moins relativement) les enfants et en permettant une consommation de biens durables, "libèrent" la mère qui devient obligée de vendre sa force de travail pour que la famille puisse faire face à ses obligations et continue d'assumer des tâches domestiques.

Cette stratégie familiale à la recherche d'une intégration sociale urbanisée consacre/transforme les rôles sexuels dans la famille

La recherche d'une intégration sociale urbanisée par l'acquisition de biens durables et la scolarisation des enfants a pour effet de déposséder le

père et la mère du contrôle de la main-d'oeuvre respective de leurs descendants (père-fils; mère-filles).

Ces effets ne sont cependant pas symétriques et ont des répercussions différentes selon le sexe des enfants.

Alors que le père est consacré en tant que prolétaire, i.e. producteur de descendance pour l'Etat, ce qui le dépossède du contrôle de la force de travail de ses fils; la mère, tenue de continuer à assumer les tâches domestiques, conserve un certain contrôle, même s'il est atténué, sur ses filles appelées à l'aider malgré le fait qu'elles aillent à l'école comme leurs frères.

L'examen de la durée et du niveau de scolarité des fils et des filles, ainsi que de leur retard scolaire, devrait permettre de dégager si cette situation défavorise absolument les filles ou si elle les stimule à terminer au plus tôt leur cursus scolaire soit en échappant au retard scolaire, soit en le choisissant plus court.

La réponse ne paraît pas unique. Elle semble dépendre au moins du niveau d'intégration virtuellement atteint par la famille et de la place des enfants dans la fratrie.

Par ailleurs, l'acquisition de biens durables peut être vue et vécue comme consacrant la "puissance" du chef de famille en étendant son territoire de la terre à la maison pour reprendre l'image classique de la famille paysanne ou des instruments de travail aux ustensiles domestiques au sens large, pour reprendre la distinction que fait Engels). Toutefois, cette extension n'est qu'un empiétement car la femme ne peut en être expulsée au risque de détruire ce territoire; la femme, dans ce cas, en tire un certain avantage dans la mesure où "le privé" est valorisé.

Pour échapper à une acculturation urbaine non maîtrisée, l'intégration sociale de la famille postule que l'intégration sociale de la travailleuse soit freinée

L'autonomisation des enfants et l'investissement du territoire privé par la famille, singulièrement par son chef, ne favorisent pas la dépossession de

la femme même si celle-ci est obligée de vendre sa force de travail. Ils entraînent plutôt à une survalorisation de son rôle de gardienne.

La femme serait investie des fonctions de garde et de transmission des valeurs endogènes du groupe d'appartenance telles la transmission de la langue "maternelle", la reconstitution de l'univers perdu et/ou menacé, etc.

La survalorisation du rôle de gardienne des "valeurs nationales" dans un contexte étranger et urbain où la pénurie de moyens est de rigueur serait nécessaire à l'intégration sociale harmonieuse des autres membres de la famille; elle serait aussi nécessaire pour que la femme ne prenne pas un rôle prépondérant dans la famille.

La survalorisation du rôle de gardienne au sein de la famille empêche alors la femme de s'y valoriser parce qu'elle la dévalorise dans la société alors que les enfants et l'homme échappent partiellement à cette dévalorisation.

Le statut de la femme au sein de la famille transformée par des essais d'insertion sociale en fait une force de travail docile et bon marché

Cette force est bon marché dans la mesure où le salaire du chef de famille investi dans le privé doit être supérieur à celui de la femme pour maintenir la fiction qu'il est encore le chef de famille, qu'il est le maître de la maison puisque c'est dans ce rôle qu'il trouve dorénavant une valorisation même relative.

De plus, la femme doit être docile puisque son salaire est indispensable pour contribuer à financer les traites, à payer les frais scolaires des enfants et à compenser leur manque à gagner.

La docilité et l'acceptation des bas salaires sont favorisés par les réseaux familiaux élargis

Si les réseaux familiaux élargis déchargent la travailleuse de certaines tâches inconciliables en tout ou en partie avec la vente de sa force de travail,

ils valorisent ces tâches et renforcent donc l'attente qu'elles soient effectuées au mieux.

Ce faisant, ils inscrivent une mesure entre ce que la travailleuse devrait faire à la maison et ce qu'elle fait, ce qui peut la dévaloriser aux yeux de son conjoint et de ses enfants sans pour autant amener ces derniers à relativiser l'importance de ces tâches ou à y participer.

Les réseaux familiaux jouent donc objectivement un rôle de renforcement du modèle ambiant que la mère soit la gardienne des "valeurs nationales".

Par ailleurs, l'aide reçue d'autres femmes de la famille amène la travailleuse à se satisfaire de ses conditions de travail dans la mesure où cette aide, en bouchant l'horizon, la conduit à considérer cet univers comme "normal" sinon avantageux pour elle car elle a la chance d'avoir des contacts avec d'autres personnes à la manufacture.

L'existence de tels réseaux l'amène également à rechercher un bas salaire au prix d'une grande docilité afin de pouvoir rétribuer d'une façon ou d'une autre celles qui n'ont pas accès au salariat mais l'aident "gratuitement".

Cette "communauté de femmes" pourrait être une source de révolte, mais la révolte a incontestablement plus de mal à s'enraciner dans des conditions matérielles et environnementales difficiles.

Voilà cinq hypothèses qui permettraient de dégager les processus de prolétarianisation particuliers aux femmes immigrantes ou citadines depuis peu de temps et qui, tout en ayant des enfants, réalisent un travail dans l'industrie du textile au Québec.

Marie-Blanche Tahon
Chercheuse autonome

LE PROBLEME DE LA DEQUALIFICATION DANS LE CAS DES EMPLOYE(E)S DE PAQUET-LE SYNDICAT

Marie Taillon et Simon Tremblay

La question de la qualification du travail fait depuis longtemps l'objet de débats. Si l'on admet généralement que la reconnaissance de la qualification est le résultat d'un rapport de forces et que l'on s'entend pour distinguer la qualification d'un individu de celle du poste de travail, on discute encore abondamment de la nature de la qualification du travail. Le questionnement relatif à la déqualification est évidemment lié à ces controverses.

Nous abordons ici la déqualification en l'associant à la problématique de la dégradation des conditions d'utilisation et d'échange de la force de travail. Nous avons procédé au moyen d'une étude de cas, celui des employé(e)s de la chaîne québécoise de magasins à rayons Paquet-Le Syndicat parce qu'il illustre la situation qui prévalait dans une entreprise locale d'importance, témoigne des difficultés du capital régional dans ce secteur et, surtout, révèle que la fermeture de l'entreprise survenue en 1981 a accéléré le processus de déqualification de la main-d'oeuvre directement affectée.

Paquet-Le Syndicat comptait, au moment de la cessation de ses opérations, six succursales et plus de 800 salarié(e)s. Les deux tiers de cette main-d'oeuvre était composée de commis-vendeuses et de commis-vendeurs, catégorie occupationnelle privilégiée dans cette étude¹. Pour l'enquête, nous avons rencontré des employé(e)s du magasin Paquet Laurier et des trois magasins Le Syndicat. Pour contacter le personnel, nous avons utilisé les listes fournies par la Fédération du commerce de la CSN. Elles contiennent les noms de 236 commis-vendeuses et commis-vendeurs. Une quarantaine de personnes se sont avérées introuvables au moment de la vérification des listes. Notre population de base est donc composée de 196 personnes. Procédant par questionnaires, nous avons rencontré 9 personnes lors du pré-test et 90 lors de l'administration finale du questionnaire. Ces personnes furent sélectionnées au hasard. De plus, nous avons réalisé 10 entrevues avec des informatrices et des informateurs-clés.

Notre exposé est divisé en trois parties. D'abord, nous décrivons l'évolution du secteur du commerce de détail et retraçons sommairement l'origine et le développement des entreprises Paquet-Le Syndicat. Ensuite, nous présentons certaines caractéristiques de la main-d'oeuvre et de la tâche des employé(e)s de Paquet-Le Syndicat avant la fermeture. En dernier lieu, nous analysons la situation actuelle.

L'EVOLUTION DU COMMERCE DE DETAIL: LE CAS DE PAQUET-LE SYNDICAT A QUEBEC

Les grands magasins sont, pour Statistique Canada, des points de vente au détail offrant des catégories générales de marchandises déterminées. Ces dernières sont les vêtements, les meubles et les appareils électriques ainsi que divers autres produits.

Deux types de grands magasins s'y distinguent: ceux de type conventionnel comme le sont Eaton, la Baie (et comme l'était Paquet-Le Syndicat) et ceux de type libre-service comme le sont Woolco, Zeller's et Miracle Mart. On parle par ailleurs de magasins à succursales multiples ou chaîne en référant à une "...entreprise exploitant quatre points de vente au détail ou plus dans un même genre de commerce, sous une même appartenance juridique. Font exception à cette définition les grands magasins à succursales même s'ils ne répondent pas toujours aux critères, en particulier à celui qui consiste à exploiter quatre points de vente" (CEFECQ, 1978: 29). Ces chaînes peuvent être nationales lorsqu'elles exploitent des magasins à l'échelle du pays, ou provinciales lorsque leurs activités se limitent à une province.

Les activités des grands magasins n'englobent pas toutes celles du commerce au détail. En fait, la part du marché de détail détenue par les magasins à rayons se situe depuis 1972-73 à près de 11% au Canada et à près de 9% au Québec. Ce sont les secteurs de l'alimentation et de l'automobile qui représentent les branches maîtresses du commerce de détail.

Au Canada, de 1973 à 1981, les ventes totales dans le commerce de détail ont augmenté en valeur courante de 150%. Toutefois, alors que la croissance annuelle s'élevait à plus de 16% en 1973-74, elle n'était plus

que de 11,5% en 1980-81. Dans le secteur des grands magasins, on note une tendance similaire. Alors que l'accroissement total des ventes pour la période y atteint 139%, l'indice annuel régresse de 17,5% en 1973-74 à 7,2% en 1980-81.

Ces tendances se retrouvent également au Québec. On y constate que la croissance des ventes au détail, qu'il s'agisse de l'ensemble du secteur ou simplement des magasins à rayons, subit un net ralentissement.

Toutefois, tant au Canada qu'au Québec, le nombre de grands magasins augmente constamment. Ainsi, on dénombrait 531 établissements de ce type au Canada en 1973 et 115 au Québec (21,6%). En 1980, on en comptait respectivement 752 et 165, soit une croissance annuelle moyenne de plus de 5% dans les deux cas. Un tel phénomène n'est pas sans lien avec une réorganisation du capital dans ce secteur. Ainsi, le nombre de chaînes de magasins à rayons a diminué de 36 à 27 au Canada et de 16 à 12 au Québec entre 1973 et 1980 de telle sorte que le fléchissement de l'augmentation de la valeur des ventes se combine à la fois à l'accroissement du nombre d'établissements et à la décroissance du nombre de chaînes.

Dans la ville de Québec, l'augmentation de la valeur des ventes fut inférieure à la moyenne canadienne (110% contre 145%) de 1973 à 1981. Les fluctuations annuelles de cet indice sont encore plus significatives passant de 18,1% en 1973-74 à 0,1% en 1980-81. Toutefois, la progression du nombre d'établissements s'est poursuivie jusqu'en 1981 (Voir le Tableau 1 à la page suivante).

Au cours de ces dernières années à Québec, on assiste à un redéploiement du capital dans le secteur, qui se manifeste, entre autres, par la fermeture de huit magasins affiliés à des chaînes régionales, et par l'ouverture quasi simultanée d'un nombre à peu près équivalent de succursales de chaînes nationales (Eaton, La Baie, Zeller's, etc.). Cette mutation s'est accompagnée d'une accélération de la transformation de l'organisation du travail dans les magasins. Le cas le plus révélateur de ces processus est celui de Paquet-Le Syndicat. Cette maison avait des racines qui remontent au XIXe siècle, au moment où a émergé et s'est distingué progressivement le secteur des magasins à rayons. Une petite bourgeoisie commerciale s'est

Tableau 1

Les grands magasins de la ville de Québec
 Nombre, valeur des ventes et ventes moyennes par établissement

Année	Nombre d'établissements	Valeur des ventes en ,000\$	Variation %	Ventes moyennes par établissement en ,000\$	Variation %
1973	15	114,170	-	7,611	-
1974	18	134,857	18,1	7,492	-1,5
1975	20	168,332	24,8	8,417	12,3
1976	20	190,503	13,1	9,525	13,1
1977	19	198,257	4,1	10,435	9,5
1978	18	211,347	6,6	11,742	12,5
1979	19	227,684	7,7	11,983	2,0
1980	19	239,498	5,2	12,605	7,3
1981	23	239,757	0,1	10,424	17,3

Source: Statistique Canada 1982

alors constituée, monopolisant graduellement, et ce pour plusieurs décades, le secteur des grands magasins. Les familles Paquet (Paquet Ltée), Côté (Le Syndicat), Laliberté (J.B. Laliberté) et le groupe Pollack se sont établis tour à tour dans la basse-ville de Québec. La croissance de ces entreprises fut rapide et a transformé le paysage commercial de la ville.

C'est en 1849 que naît la maison Zéphirin Paquet. Dès 1885, ce commerce est ce que l'on pourrait appeler une "grande surface". En 1907, la Compagnie Paquet Ltée voit le jour. A cette époque, elle opère à Québec sa propre fabrique de gants et le sénateur Arthur Paquet, associé à l'entreprise, possède aussi un commerce de fourrures à la Pointe aux Lièvres avec des comptoirs à Montréal, Ottawa, Toronto et Winnipeg. Jusqu'en 1969, l'entreprise demeure sous l'entière responsabilité des familles Paquet, moment où le groupe Edouard Laurin commence à prendre le contrôle. En 1963, les membres de la famille Paquet se départissent de tous leurs intérêts au sein de la compagnie au profit du groupe Laurin. La raison sociale demeure

la même. Plusieurs financiers locaux ou régionaux se joignent alors au groupe. Il s'agit de MM. Plamondon, Baribeau et Demers. Parallèlement à ce magasin, une autre entreprise similaire, le Syndicat de Québec, fondée en 1886 par dix chefs de rayon de la maison Zéphirin Paquet, devient de plus en plus sous le contrôle des frères Côté. En 1975, le nouveau groupe Paquet achète Le Syndicat.

A la fin de 1979, J.Y. Laurin, avec le soutien de la Fédération des caisses d'entraide économique, de certains cadres et la participation de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, devient propriétaire de ce qui est alors la chaîne Paquet-Le Syndicat. En 1981, les créanciers prennent possession des actifs de la firme. En moins de cinq mois, les stocks sont liquidés.

La fermeture des magasins Paquet-Le Syndicat ne met pas seulement un terme au contrôle québécois de chaînes de grands magasins. Elle affecte un groupe de syndiqué(e)s qui avaient mené des luttes significatives dans le secteur des grands magasins.

Les premières percées syndicales dans les magasins Paquet-Le Syndicat remontent aux années '60. Ce n'est cependant qu'à la fin de la décennie et plus particulièrement au début des années '70 que les premières accréditations ont été accordées. Il y en aura trois. L'existence relativement brève de ces syndicats n'en sera pas moins marquée par plusieurs conflits portant sur la reconnaissance syndicale, l'ancienneté, les vacances, les congés de maternité, la sécurité d'emploi, la classification, les salaires, etc. Ces conflits ont d'ailleurs permis aux travailleuses et travailleurs de Paquet-Le Syndicat d'obtenir des conditions de travail relativement intéressantes par rapport aux autres travailleurs de ce secteur.

Qui étaient donc ces employé(e)s? Quelles étaient leurs tâches? Qu'est-il advenu d'eux? Voilà certaines des questions pour lesquelles nous suggérons des réponses dans les prochaines pages.

LES COMMIS-VEUDEUSES ET LES COMMIS-VENDEURS A L'EMPLOI DE PAQUET-LE SYNDICAT

Le personnel vendeur des établissements concernés était surtout composé de gens âgés de plus de 50 ans. En effet, 35,6% des personnes interrogées appartenaient au groupe des 50 à 59 ans et 32,2% à celui des 60 ans et plus. A l'opposé, seulement 5,6% des répondantes et des répondants avaient entre 40 et 49 ans. Les moins de 40 ans représentent tout de même 26,8% du personnel vendeur réparti à peu près également entre les 30 et 39 ans et les 20 et 29 ans.

On a souvent évoqué, avec raison, la prépondérance de la présence féminine dans les grands magasins. Les établissements de la chaîne Paquet-Le Syndicat n'échappent pas à cette règle. Les femmes composent 84,4% du personnel rencontré.

Plus nombreuses que leurs collègues masculins, elles sont également un peu plus âgées, leur moyenne d'âge se situant autour de 51 ans, contre 47 ans pour les hommes. Ainsi, même si un peu plus de la moitié de ces derniers ont plus de 50 ans, les deux tiers des femmes sont concentrées dans les groupes d'âge les plus élevés.

Tableau 2

Répartition (%) des femmes et des hommes selon le groupe d'âge

	20-29	30-39	40-49	50-59	60 +	Total
FEMMES	15,8	7,9	10,5	39,5	26,3	100
HOMMES	14,3	28,6	----	35,7	21,4	100

Les études sur la qualification tiennent généralement compte de la formation acquise ou requise. Toutefois, c'est avec circonspection que nous

mentionnons cette variable ne serait-ce qu'en vertu des multiples problèmes d'équivalence que soulève la question des formations acquises à des décennies d'intervalle sans oublier tout le débat entourant l'emploi parfois trop restrictif de ce concept dans les études sur la qualification. Ces réserves émises, soulignons que 80% des ex-employé(e)s de Paquet-Le Syndicat ont atteint le niveau secondaire et que, par ailleurs, 12,5% détiennent aussi une formation professionnelle spécifique.

La plupart des salarié(e)s affectés à la vente étaient à l'emploi de la compagnie depuis de nombreuses années. Si 14,4% avaient été embauchés depuis 1976, 43,3% l'avaient été entre 1971 et 1975 et 41,3% avant cette date.

Les femmes, toutefois, ont une ancienneté moyenne inférieure à celle des hommes. La moitié d'entre elles ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté. Par comparaison, la moitié des hommes travaillaient depuis plus de 16 ans et leur ancienneté moyenne atteignait 12 ans. Au moment de la fermeture, 65,6% des individus occupaient un poste à temps plein (37 heures/semaine).

Depuis 1970, les employé(e)s ont en moyenne changé de poste à deux ou trois reprises, bien qu'au cours de la même période plus de 20% (21,1%) n'aient détenu qu'un seul poste. Cette mobilité est toutefois exclusivement horizontale et consiste très généralement en un changement de rayon.

Les conditions de travail de ces employé(e)s étaient, dans une certaine mesure, uniques dans la région et même dans le secteur des magasins à rayons. Aussi le salaire horaire en 1981 était d'environ 5,20\$ auquel s'ajoutait une commission de 1% sur les ventes. Des congés de maladie, des congés spéciaux et de maternité étaient aussi prévus. Tous les salarié(e)s avaient droit à 2 semaines de vacances après un an de service, 3 après 4 ans, 4 après 10 ans et 5 après 20 ans. Enfin, l'ancienneté prévalait dans l'attribution des postes ou lors de déplacements de main-d'oeuvre.

Sur ce plan, la syndicalisation a permis de niveler les écarts salariaux entre hommes et femmes en réduisant les anciennes classifications. En pratique, les hommes occupent néanmoins le haut de l'échelle salariale.

Voyons maintenant la question des activités du personnel vendeur. Pour ce faire, nous avons expérimenté une grille qui fut soumise et discutée avec des commis, particulièrement au moment du test préliminaire. C'est sur cette base que nous avons pu dégager un profil représentatif de la tâche des commis.

Les activités furent regroupées au sein de quatre rubriques: 1) manipulation de la caisse; 2) manipulation de la marchandise; 3) rapports à la clientèle et, finalement, 4) rapports entre employé(e)s, qui englobent 31 tâches spécifiques. (Voir le Tableau 3 à la page suivante).

Par la suite, nous nous sommes donc enquis auprès de nos informatrices et de nos informateurs de la nature de leurs activités dans l'exercice normal de leur travail. Certaines situations particulières ont fait qu'une activité est rarement effectuée par la totalité de la main-d'oeuvre. Aussi, pour tenter de circonscrire la tâche normale des commis, avons-nous considéré les activités accomplies par plus de 89% des répondants comme étant la tâche normale de tous, celles réalisées par 60% à 89% comme étant celle de la plupart, etc.

En tout 11 tâches étaient effectuées par plus de 89% des commis, 10 l'étaient par 60% à 89%, 5 par 30% à 59,9% alors que 5 autres tâches n'étaient pratiquées normalement que par une proportion de commis inférieure à 30% mais toujours supérieure à 15%. Parmi ces dernières, on retrouve les tâches liées à la gestion ou à la supervision du personnel, à la participation au choix de certaines marchandises et à la préparation de certaines commandes.

La tâche normale du personnel de vente était composée d'une série diversifiée d'opérations. Certains commis jouissaient par ailleurs de responsabilités en ce qui concerne la gérance d'un rayon.

En effet, des deux postes de vente qui subsistaient encore en 1981, ceux de commis-vendeur et de premier-commis, le dernier impliquait des responsabilités reliées à la gestion des stocks (prise en charge de la marchandise à son arrivée au rayon, tenue des registres, transferts, prise d'inventaire, etc.) et à l'approvisionnement des étalages ainsi qu'un certain encadrement du travail des commis (établissement de l'horaire des pause-café, supervision de la distribution du travail, initiation des nouveaux

Tableau 3

Description des tâches chez Paquet-Le Syndicat

	89%+	60-88,9%	30-59,9%	1-29,9%
Manipulation de la caisse	- fermeture de la caisse - enregistrement des ventes - dépôts de caisse - vérification des cartes de crédit	- ouverture de la caisse	- acceptation des chèques personnels	
Manipulation de la marchandise	- tenir les rayons en ordre - placer la marchandise sur les rayons - voir à la propreté des rayons - participer à l'inventaire général	- déballer la marchandise - vérifier les commandes - disposer la marchandise sur les rayons - inventaire régulier des rayons	- recevoir les représentants	- étiqueter la marchandise - participer aux choix de la marchandise - placer les commandes
Rapports à la clientèle	- commandes d'articles à un autre établissement de la chaîne - répondre au téléphone - surveillance	- mises de côté - échanges et retours	- commandes spéciales - ajustements et mesures	
Rapports entre employé(e)s		- initier les nouveaux employé(e)s	- renseigner les autres commis sur les caractéristiques de la marchandise	- voir au respect de l'horaire - superviser le travail des commis

employés, etc.). Les premiers/premières-commis recevaient un salaire un peu plus élevé, la différence était d'environ 0,30\$/l'heure, de sorte que ce poste était considéré comme une promotion -la seule possible d'ailleurs- par le personnel vendeur. Même s'ils formaient une faible partie du personnel de vente, les hommes étaient surreprésentés parmi les premiers-commis, 57% d'entre eux remplissant cette fonction contre 47% du personnel féminin.

Au moment de la fermeture, nous trouvons donc un personnel principalement féminin, expérimenté, relativement âgé qui, pour la plupart, travaille à temps plein comme régulier. De façon majoritaire, les emplois à temps partiel revenaient aux femmes. Dans ces établissements, la mobilité de la main-d'oeuvre se réalisait à l'horizontale puisque peu ou pas de commis ont accédé à des postes de cadres mêmes inférieurs.

La fin des opérations chez Paquet-Le Syndicat allait considérablement modifier cette situation. Voyons cela.

LA SITUATION DES ANCIENNES ET DES ANCIENS EMPLOYE(E)S DE PAQUET-LE SYNDICAT APRES LA FERMETURE

Deux ans après la fermeture, à peine 44% des ex-travailleuses et ex-travailleurs de Paquet-Le Syndicat ont un emploi, 12,2% sont à la retraite, près de 9% se disent retiré(e)s de la main-d'oeuvre active, d'autres sont aux études à temps plein et 31,1% en chômage. Ce sont toutefois les femmes qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. En effet, deux ans après la fermeture, 33% des femmes sont sans emploi par rapport à 31% des hommes; inversement, 57% des hommes travaillent par rapport à 42% des femmes.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre active seulement, c'est-à-dire en excluant les retraité(e)s, les retiré(e)s du marché et les étudiant(e)s, 58,8% occupait un l'emploi. Toutefois, parmi la population active, près de 80% avaient détenu au moins un emploi depuis la fermeture. Soulignons, concernant les retiré(e)s du marché, que ce sont uniquement des femmes qui ont agi de la sorte soit à cause d'une retraite imminente, soit la lassitude, soit, chez les plus jeunes, le désir d'avoir des enfants.

Toutefois, cette catégorie ne regroupe que 10% des répondantes, ce qui

contredit l'opinion souvent exprimée voulant que les femmes aient tendance à "retourner à la maison" lorsqu'elles perdent leur emploi. Leur volonté de continuer à faire partie de la population dite active est au contraire manifeste, et ce en dépit de leur moyenne d'âge plus élevée (le tiers des répondantes avait plus de 60 ans).

Si cette catégorie semble réservée aux femmes, les hommes ont par ailleurs davantage tendance à retourner aux études pour parfaire leur formation ou acquérir de nouvelles qualifications. Soulignons cependant que seuls les plus jeunes dans la vingtaine ou la trentaine, hommes et femmes, ont opté pour cette solution.

Il ne suffit pas de dénicher un emploi pour être en mesure d'assurer convenablement la reproduction tant matérielle que qualitative de sa force de travail. Encore faut-il que le salarié obtienne des conditions de travail raisonnables et qu'il bénéficie d'un travail où ses compétences sont utilisées et reconnues. Voyons maintenant quelques indices illustrant le contexte de l'insertion de la main-d'oeuvre de Paquet-Le Syndicat au sein du marché du travail.

Les répondantes et les répondants actuellement en emploi le sont surtout dans le secteur de la vente au détail. En effet, 70% oeuvrent dans des grands magasins (17,5%), dans des boutiques spécialisées (40%) ou dans d'autres branches du commerce de détail (12,5%). Il faut noter que 80% des femmes travaillent dans des boutiques où les conditions de travail relèvent du strict minimum.

Quel que soit le secteur d'emploi, seulement 35,9% de la population active au travail détenait un poste à temps plein. A ce titre, on observe une inversion avec la situation qui prévalait au moment où ces personnes travaillaient pour Paquet-Le Syndicat. Par contre, comme avant, seules les femmes sont à temps partiel.

Nos données ne nous permettent pas d'établir si nos répondantes sont satisfaites de ce régime de travail ou si elles auraient préféré des postes à temps plein. Elles ont été cependant nombreuses à glisser en cours de conversation qu'elles "prendraient bien quelques heures de plus". De fait, 53%

d'entre elles travaillaient entre 13 et 24 heures par semaine, et 5% moins de 13 heures, 10% travaillaient entre 25 et 34 heures, et seulement 21% faisaient des semaines complètes.

Les conditions de rémunération trahissent aussi la détérioration des conditions d'échange de la force de travail. Ainsi, en 1983-84, 43,6% des gens à l'emploi étaient rétribués à un tarif horaire inférieur à 5\$ et 46,2% entre 5\$ et 6,99\$. Quelques exceptions percevaient un salaire horaire supérieur à 7\$ (10,3%). De plus, seulement 17,4% bénéficiaient d'une commission sur les ventes. Enfin, signalons que le fossé entre les hommes et les femmes s'est élargi.

En effet, le taux horaire de plus de la moitié des répondantes se situe en deçà du taux atteint deux ans plus tôt, et seulement 5% sont rémunérées au taux qu'elles auraient normalement atteint chez Paquet-Le Syndicat, soit environ 6,25\$. Par contre, ce seuil est atteint par le tiers des hommes. Les deux tiers l'ont même dépassé.

Seuls quelques individus sont syndiqués. Dans l'ensemble, les conditions de travail offertes aux employés de magasins correspondent aux normes minimales édictées par la Commission des normes du travail, c'est-à-dire une semaine normale de travail basée sur 44 heures, absence de congés de maladie, ou spéciaux, aucune sécurité d'emploi, etc.

Aussi, fait très important, ceux et celles qui travaillaient dans le commerce de détail ont assisté à une profonde mutation de leur tâche de vendeuse et de vendeur. La multiplicité des activités reliées à leur tâche s'est de plus en plus réduite. La fonction du commis est morcellée en de nouveaux postes parcellisés. Ainsi, dans les grands magasins, on n'engage que des caissières et des préposé(e)s au stock qui, par atavisme, étaient des commis. Ces derniers ont pour rôle essentiel de déballer et de placer la marchandise tout en assurant un inventaire permanent des produits. Ils ne touchent plus à la caisse et la relation avec la clientèle est réduite au minimum, aspect qui caractérisait bien la commis-vendeuse et le commis-vendeur de chez Paquet-Le Syndicat.

Pour ceux qui ont trouvé du travail dans les boutiques et magasins

spécialisés, on décèle une tendance similaire. "On s'occupe juste de la vente" nous ont répété nos informatrices et nos informateurs. S'occuper de la vente veut dire, entre autres choses, faire de la "vente à pression." Les quotas de vente sont monnaie courante bien que les commissions soient rares.

Les ex-travailleurs et les ex-travailleuses de Paquet-Le Syndicat vivent l'éclatement de leur profession, voire même sa disparition. Ils sont engagés pour combler des postes où peu d'éléments de leur expérience sont mis en valeur. Une fraction substantielle des compétences acquises antérieurement devient sans valeur sur le marché du travail.

Ces transformations témoignent d'une évolution récente de l'organisation du travail dans l'ensemble du secteur où la fonction de commis-vendeuse ou de commis-vendeur polyvalent se décompose progressivement en une série d'attributions spécifiques. On retrouve d'un côté le commis oeuvrant dans une boutique spécialisée pour qui la tâche se résume maintenant à écouler la marchandise, de l'autre, celui de grands magasins qui se métamorphose de plus en plus en préposé au stock.

CONCLUSION

Au moment où nous avons amorcé ce travail, nous étions à la recherche d'éléments qui témoignent d'un processus de déqualification affectant la main-d'oeuvre licenciée de l'entreprise Paquet-Le Syndicat. Ces éléments sont la détérioration des conditions d'échange et d'usage de la force de travail. Sur cet aspect, notre étude met en lumière les points suivants:

- 40% de la main-d'oeuvre active demeure sans emploi, ce qui est la négation de la valeur de la force de travail;
- 60% des gens ayant un emploi travaillent soit à temps partiel, soit comme surnuméraire régulier ou encore sur appels;
- les femmes, dans un métier de surcroît féminin, sont plus désavantagées que les hommes;
- les salaires horaires sont nettement inférieurs à ceux versés

antérieurement;

- l'ensemble des conditions de travail est nettement détérioré;
- les compétences acquises sont devenues désuètes;
- la tâche est de plus en plus morcellée.

Ces éléments attestent d'un processus de déqualification qui affecte tout aussi bien l'individu que le poste de travail. Ils posent en outre la question de la reconnaissance de la qualification dans ce secteur. Ce problème demeure entier. Il illustre l'absence complète de contrôle de la part des travailleurs et travailleuses sur les mécanismes de transformation de l'organisation du travail et la gestion de la main-d'oeuvre dans le secteur du commerce de détail.

Marie Taillon	Simon Tremblay
Anthropologie	DSC
Université Laval	Montmagny

NOTE

1. Cette étude a été rendue possible grâce au programme ACSAIR (FCAC) et au soutien du Centre d'éducation populaire de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Les publications de l'ACFAS

BIBLIOGRAPHIE

COMITE D'ETUDE SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENVIRONNEMENT DU COMMERCE AU QUEBEC (CEFECQ), Le commerce et la distribution au Québec. Le secteur grands magasins, magasins à rayons et bazars. Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1978.

1. Les contraintes au développement du Moyen-Nord (1979)
2. La thérapie de l'obèse adulte (1979)
3. Le comportement moteur du déficient mental (1979)
4. Dix ans de recherche québécoise sur la littérature française (1980)
5. La recherche gérontologique au Québec (1980) (révisé)
6. L'entreprénarship et la P.M.E. au Québec (1980) (révisé)
7. Biologie du vieillissement (1981)
8. Stratégies de conservation de l'eau en Saguenay (1981)
9. Étude et répression des mauvaises herbes (1981) (révisé)
10. L'ACFAS à travers 50 congrès (1982)
11. Recherches sur le troisième âge (1982)
12. Études supérieures et recherche en ingénierie (1982)
13. La recherche gérontologique au Québec (1982)
14. De la science au musée (1983)
15. Confessionnalité et pluralisme dans les écoles du Québec (1983)
16. Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques (1983)
17. L'aménagement au Québec: 3^e colloque biennal (1983)
18. La charte canadienne des droits et libertés (1983)
19. Philosophie et éducation (1984)
20. Informatique et société (1984)
21. La sidérurgie dans l'optique du Québec (1984)
22. Être femme de science (1984)
23. Les ressources humaines et la croissance économique (1984)
24. Recherches en gérontologie (1984)
25. Technologie et politique au Canada. Bibliographie, 1963-1983 (1984)
26. Quelques recherches en biologie végétative (1985)
27. Recherches en gérontologie (1985)
28. Le droit et l'informatique (1985)
29. Ordinateur et éducation (1985)

BIBLIOGRAPHIE

COMITÉ D'ÉTUDES SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENVIRONNEMENT DU COMMERCE AU QUÉBEC (CEFCO), Le commerce et la distribution au Québec. Le secteur grand magasin-magasins à rayons séparés. Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1978.

Cette étude a été rendue possible grâce au programme ACSAIR (FAC) et au soutien du Centre d'éducation populaire de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Marie Thériault Simon Tremblay
 Anthropologie DSC
 Université Laval Montréal

NOTE

1. Cette étude a été rendue possible grâce au programme ACSAIR (FAC) et au soutien du Centre d'éducation populaire de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Achévé d'imprimer
 en avril 1985 sur les presses
 des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
 Cap-Saint-Ignace, Qué.

Les publications de l'ACFAS

Les Annales de l'ACFAS

Comptes-rendus des communications présentées aux congrès de l'ACFAS, de 1935 à 1984.

Interface: la revue des chercheurs (bimestrielle)

Les Cahiers de l'ACFAS

1. Les contraintes au développement du Moyen-Nord (1979)
2. La thérapeutique de l'obèse adulte (1979)
3. Le comportement moteur du déficient mental (1979)
4. Dix ans de recherche québécoise sur la littérature française (1980)
5. La recherche gérontologique au Québec (1980) (épuisé)
6. L'entrepreneurship et la P.M.E. au Québec (1980) (épuisé)
7. Biologie du vieillissement (1981)
8. Stratégies de conservation de l'eau en Sagamie (1981)
9. Étude et répression des mauvaises herbes (1981) (épuisé)
10. L'ACFAS à travers 50 congrès (1982)
11. Recherches sur le troisième âge (1982)
12. Études supérieures et recherche en ingénierie (1982)
13. La recherche gérontologique au Québec (1982)
14. De la science au musée (1983)
15. Confessionnalité et pluralisme dans les écoles du Québec (1983)
16. Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques (1983)
17. L'aménagement au Québec: 3^e colloque biennal (1983)
18. La charte canadienne des droits et libertés (1983)
19. Philosophie et éducation (1984)
20. Informatique et société (1984)
21. La sidérurgie dans l'optique du Québec (1984)
22. Être femme de science (1984)
23. Les ressources humaines et la croissance économique (1984)
24. Recherches en gérontologie (1984)
25. Technologie et politique au Canada. Bibliographie: 1963-1983 (1984)
26. Quelques recherches en biomathématiques (1985)
27. Recherches en gérontologie II (1985)
28. Le droit et l'informatique (1985)
29. Ordinateur et éducation (1985)

La crise dans laquelle la société québécoise est plongée depuis déjà quelques années n'a sans doute pas fini d'ébranler certains des acquis des 25 dernières années. De précédents colloques de l'ACSALF ont été consacrés à cette remise en question et ont montré que ces acquis se sont réduits comme une peau de chagrin. Il y a eu fracture sociale. Quelque chose s'est cassé au cours des dernières années. On saisit encore confusément que le social a été irrémédiablement marqué. Les phénomènes sociaux commencent déjà à se manifester sous d'autres formes que celles que l'on avait connues; le rythme de développement est également affecté.

Osons une hypothèse, heuristique il va sans dire : ce qui s'est cassé au tournant des années 80, c'est l'idée que le social peut croître de façon continue, constante, linéaire. Avec cette cassure, l'économique a pris le dessus. Sont apparus alors — ou faut-il dire ont ressurgis — des impératifs et des contraintes sociales qu'on croyait disparus, des contextes sociaux qu'on pensait dépassés et ensevelis depuis un bon moment déjà. Dans cette perspective, la question du contrôle social émerge de l'ombre où l'avaient reléguée les développements, les tendances et les conjonctures des 25 dernières années dans les disciplines sociologiques et anthropologiques. Il n'est donc pas surprenant que le phénomène du contrôle social nouvellement étudié le soit de façon éclatée. Néanmoins, ce qui fait retour actuellement sous la catégorie du contrôle social constitue à juste titre un rappel du caractère fondamentalement historique et social : les mécanismes de contrôle ne disparaissent jamais tout à fait du social; ils sont altérés, ils se modifient, ils se transforment pour ressurgir sous d'autres formes parfois inédites.

Josiane Boulad Ayoub
Léon Bernier
André Billette
Nanouk Daudelin
Pierrette Deslandes
Richard Dominique
Gabriel Dussault
Jacques Frenette
Paul Grell
Pierre J. Hamel
Anne Hébert

Pierre Landreville
Isabelle Perrault
Denise Pérusse
Jacques Piché
Ruth Rochette
Céline Saint-Pierre
Carolle Simard
Marie-Blanche Tahon
Marie Taillon
Simon Tremblay
André Turmel